

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2017

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux statuts, pour vous présenter un rapport sur la marche des affaires de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

1) ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

A) Activité du Groupe

- a. Le chiffre d'affaires s'élève à 6,1 M€ en 2017 contre 4,2 M€ en 2016 (+40%). Cette hausse s'explique par une progression des ventes de produits raffinés de +80% et une stabilité de celle de la sous-concession.
- b. La production s'élève à plus de 22.000 tonnes contre 17.000 en 2016 (+30%). Le taux de transformation des résidus en produits commerciaux reste supérieur à 98%. Les contrats commerciaux sont tous en place, notamment avec SOPREMA et GALP.
- c. ECOSLOPS Portugal a généré 1,4M€ d'EBITDA, un résultat net positif et un cash-flow proche de 1M€ après seulement deux années d'exploitation
- d. En consolidé l'EBITDA est au quasi-équilibre (-330 k€) et démontre qu'avec deux unités en opération (Sinès puis Marseille), le groupe Ecoslops peut dégager une rentabilité positive. La perte nette s'élève à 1,35 M€ soit une très forte réduction comparée à 2016 (-3,4M€)
- e. Fin décembre 2017, ECOSLOPS dispose de 8,3 M€ de trésorerie grâce aux produits de l'augmentation de capital (4,8 M€ net des frais) et la génération de cash-flow opérationnel de Sinès. Les ORNANE émises en février 2016 (5,5 M€) ont toutes été converties en actions en 2017 permettant de renforcer le bilan de la société.
- f. La dette brute s'élève à 1,8 M€, hors subvention en partie remboursable de IAPMEI. Les capitaux propres sont supérieurs à 20 M€, reflet de la confiance des actionnaires depuis la création et l'introduction en bourse.
- g. 2017 a été l'année du dépôt de permis de construire et d'exploiter pour notre deuxième unité à Marseille avec TOTAL. Le projet d'Anvers est le suivant, et se poursuit avec ATPC, en décalage de phase de 12 mois par rapport à celui de Marseille.

B) Activité de la Société

ECOSLOPS SA, société tête de Groupe, s'attache à lever les financements nécessaires au développement du Groupe, assiste techniquement les unités industrielles en opération (Portugal), développe les études d'ingénierie et gère les projets des unités en développement (Marseille, Anvers), pilote l'innovation (Mini P2R, ...) et coordonne les discussions commerciales d'achats de résidus et de vente de produits raffinés.

En 2017, ECOSLOPS SA a procédé à la levée nette de 4,8M€ sous forme d'augmentation de capital avec maintien des droits préférentiels de souscription.

En matière de développement, le projet de Marseille avance conformément aux plans tant du point de vue timing que budget. Les études de détail ont été lancées et les premiers achats d'équipements sont en cours pour un démarrage de la construction mi- 2018 et une ouverture prévue début 2019. Le projet d'Anvers est le suivant, et se poursuit avec ATPC, en décalage de phase de 12 mois par rapport à

celui de Marseille. Le plan d'implantation est en grande partie finalisé et le dépôt des permis de construire et d'exploiter est visé pour le second semestre.

En 2017, Ecoslops a aussi initié l'activité « Mini-P2R » (adaptation de notre technologie de Sinès, le P2R, pour les ports de plus petites tailles). Un prototype sera construit au premier semestre 2018 avant une première unité à l'échelle 1 (taille d'un container) en fin d'année. Des contacts commerciaux sont d'ores et déjà en cours pour la vente/location de ce type de modules. Cette activité est très complémentaire de celle du P2R (cycle de vente plus court, peu de capitaux engagés, crédibilité technique, revenus récurrents, ...) et Ecoslops dispose là encore d'une position de leader sur un marché mondial n'offrant aucune solution aux problèmes des slops dans les ports insulaires ou de taille uniquement régionale.

Ecoslops a aussi annoncé récemment avoir signé un accord prévoyant la réalisation d'une étude de faisabilité détaillée avec le Canal de Suez et le Gouvernement Français.

En matière d'approvisionnement en résidus, Ecoslops a engagé des efforts importants pour diversifier ses sources d'approvisionnement tant par géographie que par nature (maritime mais aussi terrestres, haut point d'éclair comme bas point d'éclair)

C) Activité des filiales

Le tableau ci-dessous synthétise la situation des différentes sociétés du Groupe :

EXERCICE 2017 – COMPTES SOCIAUX

	Chiffre d'affaires en milliers EUR		Résultat d'Exploitation en milliers EUR		Résultat Net en milliers EUR	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
ECOSLOPS SA	232	226	- 1 925	- 1 446	- 1 460	- 1202
ECOSLOPS PORTUGAL SA	6 033	4 332	211	-2 643	18	-2 307
ECOSLOPS COTE D'IVOIRE SA	-	-	-	-	-	-
ECOSLOPS MAROC SA	ns	ns	ns	ns	ns	ns
CLEANWATER Lda	ns	ns	ns	ns	ns	ns

ns : non significatif

ECOSLOPS Portugal a réalisé un chiffre d'affaires de 6.034 K€ en 2017 contre 4.332 K€ en 2016. L'activité Raffinage est dorénavant majoritaire et pèse 65% de l'activité générale de Sinès contre 50% l'an dernier. Le solde est réalisé par les services rendus et facturés au Port et à ses clients (collecte de déchets, fourniture d'eau, vente de vapeur, traitement des eaux industrielles, ...). ECOSLOPS Portugal a généré 1,4M€ d'EBITDA, un résultat net positif et un cash-flow proche de 1M€ après seulement deux années d'exploitation.

En 2017, ECOSLOPS Portugal a signé un accord de livraison de distillats avec la raffinerie de GALP à Sines démontrant la qualité des productions issues de notre unité. Ecoslops dispose maintenant d'un portefeuille de clients de grande réputation (GALP, SOPREMA, EDP...) qui couvre l'ensemble de sa production. GALP a procédé à 5 achats de lots de distillats courant 2017 par le biais du pipeline mis en place entre nos installations et les leurs, ce qui en fait notre premier client sur l'année.

La filiale ECOSLOPS Portugal fait l'objet d'une intégration globale dans les comptes consolidés. Les filiales ECOSLOPS COTE D'IVOIRE SA et CLEANWATER Lda, sans activité, n'ont pas été intégrés dans les comptes consolidés.

La filiale ECOSLOPS MAROC, sans activité, a été liquidée.

D) Continuité d'exploitation

ECOSLOPS SA est une société en fort développement. De ce fait, la continuité d'exploitation s'appuie sur la trésorerie pour les douze mois à venir qui prévoit la génération de cash-flow d'exploitation positif au Portugal comme en 2017. Les conversions d'ORNANE et la levée de capital ont permis de finir l'année avec 8,3 M€ de trésorerie. Dans ce contexte, le principe de continuité est approprié pour la clôture des comptes au 31 décembre 2017.

E) Faits marquants de l'exercice

- En janvier 2017, 2 755 BSA 2014 ont été exercés, ayant entraîné l'émission de 27 550 actions ordinaires nouvelles. Le capital a ainsi été porté de 3 310 140 € à 3 337 690 €.
- Suite à l'approbation par l'Assemblée générale du 13 juin 2017 de la création d'une fonction de censeur au sein du Conseil d'administration, en permettant au Conseil de nommer un ou plusieurs censeur(s) assistant aux réunions avec voix consultative, le Conseil d'administration du même jour a décidé de nommer BNP Paribas Développement en qualité de censeur du Conseil d'administration, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Le Conseil d'administration du 8 septembre 2017 a constaté l'émission de 610 704 actions nouvelles provenant de l'exercice de 610 704 ORNANE de 9 euros de valeur nominale.
- Par ailleurs, l'attribution définitive des actions attribuées gratuitement par le Conseil d'administration du 21 septembre 2016 et dont les conditions de performance ont été précisées par le Conseil d'administration du 17 octobre 2016 est intervenue le 22 septembre 2017 et a été constatée par le Conseil d'administration du 26 septembre 2017. Les actions définitivement attribuées restent soumises à une période de conservation expirant le 22 septembre 2018. Les actions gratuitement attribuées ont été des actions ordinaires nouvelles.
- En outre, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire réservée aux actionnaires, par décisions du Président Directeur Général en date du 29 septembre 2017 agissant sur subdélégation du conseil d'administration du 26 septembre 2017 dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016. Le capital a ainsi été augmenté d'un montant nominal de 383 178 € et porté à 4 381 572 € par émission de 383 178 actions nouvelles émises au prix de 13 euros, la réalisation définitive de cette augmentation étant intervenue le 27 octobre 2017.
- Le Président Directeur Général a décidé, en date du 25 octobre 2017, conformément à l'article L.228-99 3° du Code de commerce, de préserver les intérêts des titulaires de bons à l'occasion de l'opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, en procédant à un ajustement de la parité d'exercice des BSPCE en circulation, selon les usages, sur la base de la moyenne des premiers cours de l'action et du droit préférentiel de souscription cotés simultanément pendant la période de négociation du droit, comme suit : **1 bon donne droit à 10,13 actions.**
- Enfin, Monsieur Peter Van Den Dries a annoncé sa démission de son mandat d'administrateur, par lettre du 1^{er} octobre 2017, à effet immédiat. Le Conseil d'administration du 13 février 2018 en a pris acte.
- Intégration de l'indice EnterNext PEA-PME 150 :
- ECOSLOPS a fait son entrée le 2 octobre dernier dans l'indice Enternext PEA PME 150. L'indice EnterNext PEA-PME 150 est un indice boursier représentatif d'actions françaises éligibles au PEA PME. Plus large que le CAC PME, Enternext PEA-PME 150 est composé de 150 petites et moyennes valeurs parmi les plus liquides.

2) PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés comprennent les comptes des sociétés au sein desquelles la Société exerce un contrôle exclusif, au sens de l'article L. 233-16 II, III et IV du Code de commerce. Un tableau récapitulatif des sociétés consolidées, françaises et étrangères, figure dans l'annexe des comptes consolidés.

A) Périmètre du Groupe

Ont été consolidées par intégration globale :

- La Société ECOSLOPS SA société mère du Groupe.
- La société ECOSLOPS PORTUGAL SA détenue à 100 %.
- La société CLEANWATER Lda détenue à 100 % ainsi que la société ECOSLOPS COTE D'IVOIRE SA détenue à 60% n'ont pas été intégrées.
- La société ECOSLOPS MAROC SA détenue a été fermée

B) Compte de résultat consolidé

a. Produits d'exploitation

- Le total des produits d'exploitation s'élève à 6 546 k€ contre 4 430 k€ au 31 décembre 2016.
- Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 6 080 k€ contre 4 366 k€ au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 39,25 %.
- Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à – 1 621 k€ contre – 4 022 k€ au 31.12.16.
- Le résultat financier représente une charge nette de -118 k€ contre -318 k€ au titre de l'exercice précédent,
- Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à – 1 349 k€ contre -3 419 k€ au 31.12.15.
- Le chiffre d'affaires du Groupe ECOSLOPS a évolué comme suit :

Chiffre d'affaires par secteur en k€	2017	2016
Collecte de déchets	990	1 015
Vente de Marine Diesel Oil et bitume léger	3 946	2 170
Vente des déchets hydrocarbonés		5
Vente de vapeur	227	229
Vente d'eau	415	355
Autres	502	558
TOTAL	6 080	4 366

C A par zone géographique en k€	2017	2016
France	47	34
Portugal	6 033	4 332
TOTAL	6 080	4 366

b. Charge d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 8 167 k€ contre 8 453 k€ au 31 décembre 2016.

Compte tenu de la structure de nos activités, les charges sont principalement les suivantes :

- Les achats de matières premières qui ressortent à 913 k€ contre 1 307 k€ au 31 décembre 2016.
- Les autres achats et charges externes qui ressortent à 3 041 k€ contre 3 340 k€ au 31 décembre 2016.
- Les salaires et charges sociales qui s'élèvent à 2 800 k€ contre 2 685 k€ au 31 décembre 2016.

C) Bilan consolidé

a. Actif

L'actif comprend les principaux postes suivants (valeurs nettes) :

- Les immobilisations incorporelles pour 450 k€ contre 543 k€ au 31 décembre 2016.
- Les immobilisations corporelles pour 17 037 k€ contre 17 689 k€ au 31 décembre 2016.
- Les immobilisations financières pour 57 k€ contre 53 k€ au 31 décembre 2016.
- Les impôts différés actif pour 1 967 K€ contre 18 29 k€ au 31 décembre 2016.
- Les clients pour 934 k€ contre 857 k€ au 31 décembre 2016
- Les autres créances pour 1 428 k€ contre 1 431 k€ au 31 décembre 2016.
- La trésorerie pour 8 257 k€ contre 4 306 k€ au 31 décembre 2016.

b. Passif

Le passif comprend les principaux postes suivants :

- Les capitaux propres de l'ensemble consolidé qui s'élèvent à 21 422 k€ et qui se détaillent comme suit :

CAPITAUX PROPRES en k€	AU 31/12/2017	AU 31/12/2016
Capital social (entièrement libéré)	4 381	3 310
Réserves du Groupe	18 391	12 405
Résultat de l'exercice (Part du Groupe)	- 1 349	- 3 419
CAPITAUX PROPRES	2 1422	12 296

- Les avances conditionnées s'élèvent à 5 367 k€ contre 5 517 k€ au 31 décembre 2016.
- Les emprunts et dettes financières qui s'élèvent à 1 770 k€ contre 1 679 k€ au 31 décembre 2015.
- Les dettes fournisseurs et comptes rattachés qui s'élèvent à 826 k€ contre 925 k€ au 31 décembre 2016.
- Les dettes fiscales et sociales pour 700 k€ contre 563 k€ au 31 décembre 2016.
- Les dettes sur immobilisations et comptes rattachés pour 176 k€ contre 218 k€ au 31 décembre 2016

D) Filiales

a. ECOSLOPS PORTUGAL SA

Au 31 décembre 2017, le groupe détient 100 % de sa filiale Portugaise (100 % au 31 décembre 2016)

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 6 034 k€ et un profit de 18 k€, contre respectivement 4 332 k€ et une perte de -2 307 k€ pour l'exercice 2016.

b. CLEANWATER Lda

Au 31 décembre 2017, nous détenons 100 % dans le capital de la société CLEAN WATER Lda (CWT).

Compte tenu du contexte actuel, cette filiale reste en sommeil.

c. ECOSLOPS COTE D'IVOIRE

Cette filiale dans laquelle nous détenons 60% du capital et nos partenaires ivoiriens 40 % a été constituée en octobre 2013 pour un projet d'installation d'un P2R similaire à celui de Sines dans la zone portuaire d'Abidjan. Cette société n'a pas encore d'activité.

3) PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX D'ECOSLOPS SA

A) Compte de résultat

Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation s'élève à 441 k€ contre 448 k€ au 31 décembre 2016. Ils comprennent principalement des frais refacturés à la filiale ECOSLOPS PORTUGAL SA pour 232 k€ et une subvention de 186 k€.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 365 k€ contre 1 895 k€ au 31 décembre 2016.

Compte tenu de la structure de nos activités, les charges sont principalement les suivantes :

- Les autres achats et charges externes qui ressortent à 789 k€ contre 778 k€ au 31 décembre 2016.
- Les salaires et charges sociales qui s'élèvent à 1 339 k€ contre 1 010k€ au 31 décembre 2016.
- Le résultat d'exploitation ressort quant à lui à – 1 924 k€ contre -1 446 k€ € au 31 décembre 2016.
- Le résultat financier de l'exercice s'élève à 175 k€ et le résultat net présente une perte de -1 460 k€ après prise en compte du crédit d'impôt recherche pour un montant de 308 k€.

B) Bilan

Actif

L'actif comprend les éléments suivants (valeurs nettes) :

- Les immobilisations incorporelles pour 92 k€ contre 140 k€ au 31 décembre 2016.
- Les immobilisations corporelles pour 23 k€ contre 25 k€ au 31 décembre 2016.
- Les immobilisations financières pour 16 362 k€ (dont 5 889 k€ de titres et 10 473 k€ créances rattachées Ecoslops Portugal) contre 16 397 k€ € au 31 décembre 2016 (dont 5 897 k€ de titres et 10 473 K€ de créances rattachées Ecoslops Portugal)
- Les clients pour 265 k€ contre 148 k€ au 31 décembre 2016.
- Les autres créances pour 9 596 k€ (dont 9 083 k€ de compte courant Ecoslops Portugal) contre 9 176 k€ (dont 8 807 k€ de compte courant Ecoslops Portugal) au 31 décembre 2016.
- La trésorerie pour 6 913 k€ contre 3 928 k€ au 31 décembre 2016.
- Les charges constatées d'avance pour 72 k€ contre 62 k€ au 31 décembre 2016.

Passif

Le passif comprend les principaux éléments suivants :

- Les capitaux propres qui s'élèvent à 32 604 k€ contre 23 594 k€ au 31 décembre 2016.
- Une provision pour risque d'un montant de 92 k€
- Les compte courants d'associés à hauteur de 9k€ contre 9 k€ au 31 décembre 2016.
- Les dettes fournisseurs pour 242 k€ contre 318 k€ au 31 décembre 2016.
- Les dettes fiscales et sociales pour 383 k€ contre 206 K€ au 31 décembre 2016.

Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	20	6	3	2	3	14	5				3	3
Montant total des factures concernées	39 547	16 706	15 545	64 411	11 439	108101	173 505				18 436	18436
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	4,00%	2,00%	2,00%	7,00%	1,00%	12%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							72,00%				7,00%	7,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux						- Délais légaux					

4) RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement s'élèvent à 231 k€ et sont amorties sur une durée de 5 ans. Elles ont portées essentiellement sur des travaux liés à la centrifugation, la décantation, la séparation eau/hydrocarbures.

5) EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE

Ecoslops a annoncé avoir franchi une nouvelle étape dans le cadre de son projet d'implantation en Egypte avec la signature d'un Memorandum of Understanding (MoU) avec Suez Canal Economic Zone pour la réalisation d'une étude de faisabilité détaillée. Ce projet bénéficie du soutien actif du gouvernement français, via le financement de l'étude par le Fonds d'étude et d'Aide au Secteur Privé (FASEP), et un accompagnement par le Service Économique de l'Ambassade de France au Caire

6) EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La construction de l'unité de Marseille et les projets d'Anvers et du Canal de Suez sont les priorités du développement pour cette année, de même que la validation industrielle du Mini-P2R avant de considérer des premières ventes en 2019. Un prototype sera construit au premier semestre 2018 avant une première unité à l'échelle 1 (taille d'un container) en fin d'année. Des contacts commerciaux sont d'ores et déjà en cours pour la vente/location de ce type de modules. Cette activité est très complémentaire de celle du P2R (cycle de vente plus court, peu de capitaux engagés, crédibilité technique, revenus récurrents, ...) et Ecoslops dispose là encore d'une position de leader sur un marché mondial n'offrant aucune solution aux problèmes des slops dans les ports insulaires ou de taille uniquement régionale

7) RESSOURCES HUMAINES

Le Groupe compte 49 personnes au 31 décembre 2017, dont 42 pour la filiale portugaise.

L'effectif d'Ecoslops SA est de 7 personnes fin décembre 2017.

8) ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du Code de Commerce, à la connaissance de la société, l'identité des actionnaires possédant au 31.12.2017 plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote de la Société ECOSLOPS SA est la suivante :

Actionnaires	En capital	En droits de vote
Détenant plus de 5%	Gemmes Venture Soprema Vincent Favier *	Gemmes Venture Soprema Vincent Favier *
Détenant plus de 10%	J4A Holding II	J4A Holding II

*directement et indirectement au travers des sociétés qu'il contrôle

L'actionariat a évolué au cours de l'exercice 2017 compte-tenu de l'exercice de BSA 2014, l'exercice d'ORNANE, l'attribution définitive d'actions gratuites et l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte, accord ou convention entre actionnaires au jour de l'établissement du présent rapport.

9) RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE CAPITAL

Evolution du capital

Le capital de la société ECOSLOPS SA s'établissait au 31 décembre 2017 à 4 381 572 € réparti en 4 381 572 actions ordinaires d'un euro de valeur nominale.

Depuis le 31 décembre 2014, il a évolué comme suit :

		Nombre d'actions	Valeur nominale €	Variation du Capital €	Capital €
31.12.2014	Situation au 31 décembre 2014	2.053.520	1		2.053.520
19.02.2015	Emission d'actions nouvelles	1.000.000	1	1.000.000	3.053.520
31.12.2015	Situation au 31 décembre 2015	3.053.520	1	1.000.000	3.053.520
15.06.2016	Exercice de BSPCE	59 140	1	59 140	3.112.660
18.10.2016	Exercice de BSPCE	480	1	480	3 113 140
Décembre 2016	Exercice de BSA 2014	197 000	1	197 000	3 310 140
31.12.2016	Situation au 31 décembre 2016	3 310 140	1	256.620	3 310 140
Janvier 2017	Exercice de BSA 2014	3 337 690	1	27 550	3 337 690
08.09.2017	Exercice de 610 704 ORNANE	3 948 394	1	610 704	3 948 394
26.09.2017	Attribution définitive d'actions gratuites	3 998 394	1	50 000	3 998 394
27.10.2017	Augmentation de capital avec maintien du DPS	4 381 572	1	383 178	4 381 572
31.12.2017	Situation au 31 décembre 2017	4 381 572	1	-	4 381 572

Il est précisé que suite aux décisions du Président Directeur Général en date du 29 septembre 2017 de procéder à une augmentation de capital en numéraire réservée aux actionnaires, agissant sur subdélégation du conseil d'administration du 26 septembre 2017 dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016, le capital a été augmenté d'un montant nominal de 383 178 € et porté à 4 381 572 € par émission de 383 178 actions nouvelles émises au prix de 13 euros, la réalisation définitive de cette augmentation étant intervenue le 27 octobre 2017.

Le Président Directeur Général a décidé, en date du 25 octobre 2017, conformément à l'article L.228-99 3° du Code de commerce, de préserver les intérêts des titulaires de bons à l'occasion de l'opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, en procédant à un ajustement de la parité d'exercice des BSPCE en circulation, selon les usages, sur la base de la moyenne des premiers cours de l'action et du droit préférentiel de souscription cotés simultanément pendant la période de négociation du droit, comme suit : 1 bon donne droit à 10,13 actions.

Capital potentiel

Au 31 décembre 2017, il existait :

- 5 000 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) émis et attribués par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2014, chaque bon donnant droit à 10,13 actions ;
- 1 952 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) émis et attribués par le Conseil d'Administration du 16 avril 2015, chaque bon donnant droit à 10,13 actions ;

Le Conseil d'administration du 8 septembre 2017 a constaté l'émission de 610 704 actions nouvelles provenant de l'exercice de 610 704 ORNANE de 9 euros de valeur nominale. Il n'y a donc plus, au jour d'établissement du présent rapport, d'ORNANE.

Par ailleurs, l'attribution définitive des actions attribuées gratuitement par le Conseil d'administration du 21 septembre 2016 et dont les conditions de performance ont été précisées par le Conseil d'administration du 17 octobre 2016 est intervenue le 22 septembre 2017 et a été constatée par le Conseil d'administration du 26 septembre 2017. Les actions définitivement attribuées restent soumises à une période de conservation expirant le 22 septembre 2018. Les actions gratuitement attribuées ont été des actions ordinaires nouvelles. Il n'y a donc plus, au jour d'établissement du présent rapport, d'action attribuée gratuitement en période d'acquisition.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le Conseil a décidé que le dirigeant mandataire social de la Société, bénéficiaire de la présente attribution, devra conserver au nominatif, 10 % des actions qui lui ont été attribuées gratuitement dans le cadre de la présente décision, jusqu'à la cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social.

La Société n'a pas attribué d'options de souscription d'actions.

Compte tenu de l'ensemble de ces instruments dilutifs, le nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises, au 31 décembre 2017 s'élevait à **70 423,76** actions soit un capital potentiel de **1,61** % (sur une base non diluée).

Tableau de synthèse des instruments dilutifs au 31 décembre 2017 :

	Nombre	Nombre d'actions pouvant être souscrites (post division du nominal)
BSPCE (1)	5 000	50 650
BSPCE (2)	1 952	19 773,76
Total	6 952	70 423,76

- (1) Exerçable jusqu'au 14 décembre 2019, un Bon donnant droit à 10,13 actions de 1 euro de nominal (prix d'exercice du Bon de 82 € pour 10,13 actions), sous réserve de remplir les conditions d'exercice.
- (2) Exerçable jusqu'au 16 avril 2020, un Bon donnant droit à 10,13 actions nouvelles de 1 euro de nominal (au prix d'exercice du Bon de 82 € pour 10,13 actions), sous réserve de remplir les conditions d'exercice.

10) PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale du 13 juin 2017 a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre d'actions composant capital de la Société aux fins notamment d'assurer l'animation du cours au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation. L'autorisation en cours consentie par l'Assemblée Générale du 13 juin 2017 d'une durée de 18 mois expirera le 12 décembre 2018.

La Société a conclu le 9 mars 2015 un contrat de liquidité avec CM CIC Market Solutions.

Dans le cadre de ce contrat, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 60 915
Cours moyen des achats : 13,17
- Nombre d'actions vendues : 52 914
Cours moyen des ventes : 12,68
- Montant total des frais de négociation : 0

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 1 953, soit 0,04 % du capital

Valeur évaluée au cours d'achat : ____

Valeur nominale : 1 953 euros

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités.

La société n'a procédé à aucun achat d'actions propres en dehors du contrat de liquidité.

11) AUTOCONTROLE - PARTICIPATION CROISEE

A la date du présent rapport, la Société ne détient aucune action d'autocontrôle, ni de participation croisée.

12) PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au 31 décembre 2017, les actions détenues par les salariés au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce représentaient 1,14 % du capital social (actions attribuées gratuitement dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et détenues au nominatif).

Il a été rappelé toutefois qu'aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2017, il a été consenti une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents d'un PEE.

A) Opérations sur titres des dirigeants

Les opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice sont les suivantes :

Gemmes Venture, administrateur	
Acquisition d'actions	
Montant total	641 363,42 €
Nombre d'actions	55 092
Prix moyen pondéré	11,64 €

Pascal Foulon, administrateur	
Cession d'actions	
Montant total	129 845,80 €
Nombre d'actions	9 892
Prix moyen pondéré	13,13 €

Pascal Foulon, administrateur	
Exercice option d'achat BSA	
Montant total	149 240 €
Nombre d'actions	18 200
Prix moyen pondéré	8,20 €

Pascal Foulon, administrateur	
Acquisition d'actions (Exercice d'ORNANE)	
Montant total	203 445 €
Nombre d'actions	22 605
Prix moyen pondéré	9 €

Olivier Fortesa, administrateur	
Acquisition actions	
Montant total	15 006 €
Nombre d'actions	1 830
Prix moyen pondéré	8,20 €
Olivier Fortesa, administrateur	

Souscription d'actions	
Montant total	34 216 €
Nombre d'actions	2 632
Prix unitaire	13 €

Personne morale liée à Vincent Favier, Président Directeur Général	
Acquisition d'actions	
Montant total	90 200 €
Nombre d'actions	11 000
Prix moyen pondéré	8,20 €

Vincent Favier, Président Directeur Général	
Acquisition d'actions	
Montant total	176 427 €
Nombre d'actions	19 603
Prix moyen pondéré	9 €

Olivier Le Bihan, administrateur	
Acquisition d'actions	
Montant total	49 200 €
Nombre d'actions	6 000
Prix moyen pondéré	8,20 €

Lionel Henry, administrateur	
Acquisition d'actions	
Montant total	4 824,50 €
Nombre d'actions	410
Prix moyen pondéré	11,77 €

Lionel Henry, administrateur	
Acquisition BSA	
Montant total	4 824,50 €
Nombre de titres	1
Prix moyen pondéré	0,0039 €

Lionel Henry, administrateur	
Souscription d'actions	
Montant total	3 016 €
Nombre d'actions	232
Prix moyen pondéré	13 €

Jean-Claude Company, administrateur	
Cession d'actions	
Montant total	123 530 €
Nombre d'actions	11 000
Prix moyen pondéré	11,23 €

Personne morale liée à Pierre-Etienne Bindschedler, administrateur	
Acquisition d'actions (Exercice d'ORNANE)	
Montant total	1 000 080 €
Nombre d'actions	111 120
Prix moyen pondéré	9 €

13) COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPOSITION ACTUELLE :

Commissaires aux comptes titulaires :

ERNST & YOUNG et Autres - 1-2 Place des Saisons Paris la Défense 92400 COURBEVOIE
Nommé pour une durée six exercices par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 25.06.2014, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019.

AUDITINVEST Sarl – 32 rue de Lisbonne 75008 Paris

Commissaire aux comptes suppléant nommé titulaire par l'Assemblée Générale Mixte en date du 25 juin 2015, en remplacement de Monsieur Jean-Noël SERVANS, dont le mandat est arrivé à échéance à l'issue de ladite Assemblée. AUDITINVEST est nommé pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Commissaires aux comptes suppléants

AUDITEX SAS 1-2 Place des Saisons - Paris la Défense - 92400 COURBEVOIE

Nommé co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices par l'Assemblée Générale Mixte de la société en date du 25.06.2014. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019.

Monsieur Jean-Marc GLORIES – 32 rue de Lisbonne 75008 Paris

Nommé co-commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée Générale du 25 juin 2015, en remplacement de AUDITINVEST, dont le mandat est arrivé à échéance à l'issue de ladite Assemblée. Monsieur Jean-Marc GLORIES est nommé pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

14) EVOLUTION DES RISQUES

Les risques industriels de construction sont désormais remplacés par les risques opérationnels typiques d'une installation traitant et produisant des produits hydrocarburés (incendie, explosion, pollution).

Les embauches effectuées en 2014 et 2015 sont suffisantes pour permettre d'opérer le site en continu. Et les formations réalisées auprès des opérateurs ont permis de compléter leurs compétences.

Le site dispose de tous les permis et autorisations nécessaires à son exploitation et à la commercialisation de ses produits: licence environnementale, permis de rejets hydriques, permis de construction et d'exploitation, numéro d'entrepôt fiscal, etc....

La signature de contrats d'importation de slops en provenance du nord de l'Europe, et la montée en puissance de la collecte locale, diminuent l'exposition du site de Sinès à un manque de matière première sans pour autant s'en affranchir complètement

L'évolution du prix du baril de pétrole a un impact direct sur l'activité d'Ecoslops tant sur le prix de vente du carburant marin que sur le prix d'approvisionnement des slops.

15) PRESENTATION DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 JUIN 2018

1. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement (première et deuxième résolutions)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se soldant par une perte de (1 460 402) euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte (part du groupe) de (1 349 882) euros.

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 1 164 euros et l'impôt correspondant.

2. Affectation du résultat de l'exercice (troisième résolution)

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit le montant débiteur de (1 460 402) euros, au compte Report à nouveau, portant ce dernier d'un montant débiteur de (3 179 092) euros à un montant débiteur de (4 639 494) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende ni revenu au cours des trois derniers exercices.

3. Constat de l'absence de nouvelle convention réglementée (quatrième résolution)

A titre préalable, nous vous rappelons que seules les conventions nouvelles conclues au cours du dernier exercice clos sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce n'a été conclue et autorisée au cours de l'exercice 2017, et vous invitons à en prendre acte, purement et simplement.

4. Mandats d'administrateurs (cinquième à neuvième résolutions)

Nous vous rappelons que les mandats de membres du Conseil d'administration de Monsieur Jean-Claude Company, Monsieur Mark Inch, Gemmes Venture SA, Monsieur Pierre-Etienne Bindschedler et Monsieur Olivier Le Bihan arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir renouveler, pour une durée de six années chacun, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, les mandats suivants :

- Monsieur Jean-Claude Company,
- Monsieur Mark Inch,
- Monsieur Pierre-Etienne Bindschedler,
- Monsieur Olivier Le Bihan,
- Gemmes Venture SA.

5. Proposition de renouveler l'autorisation concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (dixième résolution) et concernant la réduction de capital par annulation d'actions autodétenues (onzième résolution)

Nous vous proposons, aux termes de la dixième résolution, de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 13 juin 2017 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECOSLOPS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribués gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 36 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 15 802 812 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs pour faire le nécessaire en pareille matière.

6. Délégations et autorisations financières

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer utiles dans le cadre du développement des activités de la société, ainsi que toutes les autorisations nécessaires pour disposer des outils permettant d'avoir une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations et autorisation financières arrivant à échéance. Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez le tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration et l'état de leur utilisation dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Il vous est également demandé de consentir une nouvelle délégation au profit de catégories de personnes, afin de dispenser de la souplesse nécessaire pour saisir toute opportunité de financement.

Par ailleurs, compte tenu des délégations susceptibles de générer à terme une augmentation de capital en numéraire, il vous est demandé de statuer sur une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

6.1 Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes (douzième résolution)

La délégation de compétence de cette nature arrive à échéance cette année.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 26 mois, la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant nominal d'augmentation de capital résultant de cette délégation ne pourrait pas excéder 500 000 euros représentant environ 11 % du capital social existant au jour de l'Assemblée Générale. Ce montant n'inclurait pas le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

6.2 Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription

Les délégations de compétence en la matière arrivent à échéance cette année et n'ont pas été utilisées, à l'exception de la délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, qui a été utilisée par décision du Président Directeur Général en date du 27 octobre 2017 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 26 septembre 2017, à hauteur d'un montant brut global de 4,98 M€ pour un total de 383 178 actions nouvelles émises.

Il vous est proposé de renouveler les délégations de compétence en vue de procéder à des augmentations de capital par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix, pendant une période de 26 mois (à l'exception de la délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de suspension au profit de catégories de personnes, qui serait d'une durée de 18 mois), à l'émission :

- d'actions ordinaires,
- et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

6.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription (treizième résolution)

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 1 000 000 euros représentant environ 23 % du capital

social existant au jour de la présente Assemblée. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Nous vous proposons de fixer le montant nominal maximum des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à 15 000 000 euros.

Les plafonds visés ci-dessus seraient indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

6.2.2 Délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

6.2.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (quatorzième résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le Conseil d'administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation, ne pourrait être supérieur à 1 000 000 euros représentant environ 23 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la quinzième résolution, sans que le plafond de la quinzième résolution ne constitue une limitation pour les émissions effectuées en vertu de la présente résolution.

Le montant nominal des titres de créances sur la société pouvant être ainsi émis ne pourrait être supérieur à 15 000 000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances sur la société prévu à la quinzième résolution.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-136 2° du code de commerce, que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, serait fixée par le Conseil d'Administration pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, et serait au moins égale à la moyenne pondérée des trois dernières séances avec une décote maximale de 10 %, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

6.2.2.2 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé (quinzième résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 800 000 euros représentant environ 18 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la quatorzième résolution.

Le montant nominal des titres de créances sur la société pouvant être ainsi émis ne pourrait être supérieur à 15 000 000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances sur la société prévu à la quatorzième résolution.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-136 2° du code de commerce, que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, serait fixée par le Conseil d'Administration pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, et serait au moins égale à la moyenne pondérée des trois dernières séances avec une décote maximale de 10 %, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

6.2.2.3 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (seizième résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées au profit de catégories de personnes, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce.

La durée de validité de cette délégation serait fixée à 18 mois, décomptés à compter du jour de la présente assemblée.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 800 000 euros représentant environ 23 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créances sur la société pouvant être ainsi émis ne pourrait être supérieur à 15 000 000 euros.

Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, le prix d'émission des actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre de la présente délégation de compétence serait fixée par le Conseil d'Administration, et serait au moins égale à la moyenne pondérée des trois dernières séances avec une décote maximale de 10 %, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et autres valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre en vertu de l'article L. 228-91 du Code de commerce serait supprimé, au profit des catégories de personnes suivante :

- i. les personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur cleantech ou pétrolier ; et/ou
- ii. les sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leur activité dans ces domaines.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits parmi la catégorie de personnes retenue.

Le Conseil d'administration aurait ainsi toute compétence pour mettre en œuvre la présente délégation et rendrait compte à la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation de la présente délégation accordée au titre de la présente résolution.

6.2.3 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (dix-septième résolution)

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées (*treizième à seizième résolutions*), de conférer au Conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce, et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Ainsi, le nombre de titres pourrait être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que l'émission initiale, dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

6.3 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE (dix-huitième résolution)

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire. L'Assemblée étant appelée sur des délégations et autorisations financières susceptibles de générer des augmentations de capital en numéraire, elle doit donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise, étant observé que l'inscription à l'ordre du jour de cette délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise permet également à la Société de satisfaire à l'obligation triennale prévue par les dispositions susvisées.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 20 000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que le prix des actions à souscrire serait déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le Conseil aurait tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il aurait également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Le Conseil d'Administration pourrait ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

6.4 Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux) (dix-neuvième résolution)

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter plus de 300 000 actions ordinaires d'un euro de valeur nominale, étant précisé sur ce plafond s'imputerait le nombre total d'actions auxquelles pourraient donner droit les BSPCE, BSA, BSAANE et BSAAR émis sur le fondement des vingtième et vingt-et-unième résolutions de la présente Assemblée générale et les actions attribuées gratuitement sur le fondement de la dix-septième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée générale du 15 juin 2016.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce.

La durée des options fixée par le Conseil ne pourrait excéder une période de 10 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation priverait d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

6.5 Délégation de compétence en vue d'émettre des BSA, BSAANE et/ou BSAAR (vingtième résolution)

Il vous est proposé de bien vouloir consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil à l'effet de procéder à l'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR pour une durée de 18 mois au profit de catégories de personnes.

Cette délégation présenterait les caractéristiques communes suivantes :

Elle permettrait de procéder à l'émission :

- de bons de souscription d'actions (BSA),
- de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE),
- de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR).

Les BSA, BSAANE et/ou BSAAR pourraient être émis en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques déterminés par le Conseil et donnerait droit de souscrire et/ou d'acheter des actions ECOSLOPS à un prix fixé par le Conseil lors de la décision d'émission selon les modalités de fixation du prix définies ci-après.

Cette délégation emporterait ainsi renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

Les caractéristiques des BSA, BSAANE et/ou BSAAR pouvant être émis en vertu de cette délégation seraient fixées par le Conseil lors de leur décision d'émission.

Ce dernier aurait tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnerait droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission.

Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons serait au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action ECOSLOPS aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons, déduction faite de l'éventuel prix d'émission du bon.

Il vous est proposé une délégation permettant l'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR au profit d'une catégorie de personnes et ce afin de permettre à certains salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une société du groupe d'être intéressés à l'évolution du cours de l'action, à condition d'accepter de prendre un risque en souscrivant le bon.

Dans cette optique, nous vous proposons de décider la suppression de votre droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes présentant les caractéristiques suivantes dans les conditions de l'article L. 225-138 du Code de commerce :

- Les mandataires sociaux, dirigeants ou non, et les salariés de la société et/ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce,
- Toute personne, physique ou morale ayant conclu une convention de prestation de consulting ou de prestations de services avec la société ou une société qui lui est liée au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation par le Conseil d'Administration,

Il appartiendrait au Conseil d'administration mettant en œuvre la délégation de fixer la liste des bénéficiaires au sein des catégories de personnes définies ci-dessus et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux.

Le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation seraient susceptibles de donner droit ne pourrait être supérieur à 300 000 actions ordinaires d'un euro de valeur nominale. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Sur ce plafond s'imputeraient le nombre total d'actions auxquelles pourraient donner droit les BSPCE émis sur le fondement de la vingt-et-unième résolution de la présente Assemblée, les options de souscription et/ou d'acquisition d'actions attribuées en vertu de l'autorisation conférée par la dix-neuvième résolution de la présente assemblée, et les actions attribuées gratuitement sur le fondement de la dix-septième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale du 15 juin 2016.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement, au sein des catégories de personnes ci-dessus définies, tout ou partie des BSA, BSAANE, BSAAR non souscrits.

A cet égard, le Conseil aurait tous pouvoirs pour constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts. Il pourrait à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Il est précisé que Monsieur Favier, Président Directeur Général, s'abstiendra de participer au vote de la résolution afin de ne pas peser sur le sens du vote de la présente résolution.

6.6 Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (vingt-et-unième résolution)

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « BSPCE »), donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants soumis au régime fiscal des salariés de la Société et des sociétés dont elle détient au moins 75 % du capital ou des droits de vote, conformément à l'article 163 bis G du Code des impôts dans le respect des conditions qui y sont prévues.

Le nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice des BSPCE consentis en vertu de la présente autorisation serait de 300 000 actions ordinaires d'un euro de valeur nominale. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Sur ce plafond s'imputeraient le nombre total d'actions auxquelles pourraient donner droit les BSA, BSAANE et BSAAR émis sur le fondement de la vingtième résolution de la présente Assemblée, les actions attribuées gratuitement sur le fondement de la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale du 15 juin 2016, ainsi que les options de souscription et/ou d'achat d'actions attribuées conformément à la dix-neuvième résolution de la présente assemblée.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires à la souscription des bons serait supprimé au profit de la catégorie suivante : membres du personnel salarié et/ou des dirigeants soumis au régime fiscal des salariés de la Société et, sous réserve que la législation l'autorise, des sociétés dans lesquelles la Société détient la quotité de capital ou de droit de vote requise par l'article 163 bis G du Code des impôts dans le respect des conditions qui y sont prévues, à la date de l'attribution.

Les BSPCE seraient attribués gratuitement aux bénéficiaires désignés par le Conseil au sein de la catégorie et seraient incessibles.

Le prix à payer lors de l'exercice des BSPCE serait fixé par le Conseil d'administration le jour où ces BSPCE seraient attribués, étant précisé que ce prix devrait être au moins égal au plus élevé des montants suivants :

- soit le prix d'émission des titres lors de toute augmentation de capital réalisée par la Société dans les six mois précédant l'attribution des BSPCE ;
- soit la moyenne des cours de clôture des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSPCE ;

La présente autorisation emporterait, au profit des bénéficiaires des BSPCE, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure de l'exercice desdits BSPCE.

La présente autorisation serait donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour, les actions ordinaires auxquelles donneraient droit les BSPCE devant être émises dans un délai de sept ans à compter de l'émission desdits BSPCE. Elles perdraient toute validité après cette date.

Le Conseil d'administration aurait tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les conditions et limites fixées ci-dessus.

Le Conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice	12 mois				
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	4 381 572	3 310 140	3 053 520	2 053 520	1 768 000
b) Nombre d'actions émises	1 071 432	256 620	1 000 000		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	231 913	225 879	283 687	278 309	284 721
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-1 621 905	-1 386 035	-1 508 594	-715 104	-515 901
c) Impôt sur les bénéfices	-307 561	-221 535	-296 180	-32 405	-48 683
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-1 314 344	-1 164 500	-1 212 414	-682 699	-467 218
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-1 460 402	-1 201 727	-1 285 896	-691 469	-477 368
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	842 647	727 151	903 176	419 998	223 721
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	496 099	283 472	358 057	173 249	93 583

ECOSLOPS

Société anonyme au capital de 4 389 676 €

Siège social : 7, rue Henri Rochefort 75017 Paris

514 197 995 R.C.S Paris

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice clos le 31/12/2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Convoqués en Assemblée générale annuelle conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous avons établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Ce rapport inclut les informations mentionnées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce ainsi que celles mentionnées à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

1) Modalité d'exercice de la Direction Générale

A la suite du départ en 2016 de Monsieur Michel PINGEOT, ancien Président du Conseil, le Conseil a décidé de modifier à compter du 15 novembre 2016, les modalités d'exercice de la Direction Générale, afin que la Présidence du Conseil d'administration et la Direction Générale de la Société soient de nouveau confiées à la même personne.

En conséquence, le Conseil d'administration a confié à Monsieur Vincent FAVIER, Directeur Général, les fonctions de Président du Conseil à compter du 15 novembre 2016, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

2) Mandats et autres fonctions exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2017 (à la connaissance de la société) :

Mandataires sociaux au 31 décembre 2017 :

- **Monsieur Vincent FAVIER** est également :
Président de ECOSLOPS PORTUGAL
Gérant de la SARL CROISSANCE ET FINANCES
Administrateur d'ASSYSTEM (cotée sur Euronext)
- **Monsieur Jean-Claude COMPANYY** est également :
Administrateur de la SA ORTEC EXPANSION
- **La société anonyme GEMMES VENTURE** est également :
Président de la société SERENITAS
Administrateur de la société LINKEO.COM

Administrateur de la société VIVIENNE INVESTISSEMENT
Administrateur de la société FIDEL
Administrateur de la société ALPHAVALUE
Membre du conseil de surveillance de la société VIVALIB

- **Monsieur Philippe MONNOT** Représentant la société GEMMES est également :
Président du Conseil d'Administration de GEMMES VENTURE SA
Président de KORSAIR
Président du Conseil de surveillance de CROSSJECT
- **Monsieur Olivier LE BIHAN** est également :
Administrateur de NIZI International SA
Membre du Comité Scientifique de la SRIC Foundation
- **Monsieur Olivier FORTESA** n'a pas d'autre mandat.
- **Monsieur Pascal FOULON** n'a pas d'autre mandat.
- **Monsieur Mark INCH** est également :
Gérant de BLUEBIRD INVESTISSEMENTS
Administrateur de SACOS
- **Monsieur Lionel HENRY** est également :
Associé unique et Président de Mac Alise SASU
- **Monsieur Pierre-Etienne BINDSCHEDLER** est également :
Selon détail en annexe

Mandataires dont le mandat a pris fin courant 2017 :

- **Monsieur Peter VAN DEN DRIES** qui a démissionné de ses fonctions en date du 1^{er} octobre 2017.
A la connaissance de la Société, il détenait un mandat de Gérant de C-Care Consulting

3) Fonctionnement du Conseil d'Administration

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration.

L'article 14 des statuts fixe les pouvoirs du Conseil :

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration est compétent pour décider l'émission d'obligations simples.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine, le cas échéant, sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de 80 ans.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, adopté par le Conseil du 24 avril 2013, a été complété par le Conseil du 23 mars 2015, par le Conseil du 6 janvier 2016 ainsi que par le Conseil du 3 avril 2018. Ce règlement définit les règles concernant d'une part l'utilisation des moyens de visio-conférence ou de télécommunication pour les réunions du Conseil d'administration et d'autre part les décisions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

A ce jour, le Conseil n'a pas mis en place de comité spécialisé.

Fréquence des réunions

Le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2017.

Lors de ses séances, le Conseil a veillé à la mise en œuvre des orientations de l'activité de la Société et de ses filiales et contrôlé sa marche générale.

Convocation et Informations

Les Administrateurs et les Commissaires aux comptes (pour les Conseils arrêtant les comptes annuels ou semestriels) sont régulièrement convoqués aux séances du Conseil.

Tous les documents dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués.

Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion. Chaque procès-verbal est approuvé au plus tard lors de la tenue de la réunion suivante du Conseil.

4) Gouvernement d'entreprise

Il est rappelé que malgré l'absence d'obligation légale à cet égard, la Société applique certaines recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext de septembre 2016 (accessible sur le site www.middlenext.com), et notamment :

- La présence de deux administrateurs indépendants ;
- L'adoption d'un règlement intérieur par le Conseil d'administration.

5) Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'Administration est composé de 9 membres dont deux administrateurs indépendants, présentés dans le tableau ci-après.

Nom	Fonctions dans la Société	Date de nomination / renouvellement	Date de fin de mandat
Vincent FAVIER	Président Directeur Général	AG 22 juin 2010 Renouvellement AG 15 juin 2016 Président Directeur Général CA 17 octobre 2016	AG 2022
Jean-Claude COMPANYY	Administrateur	AG 29 mai 2012	AG 2018
GEMMES VENTURE SA	Administrateur	AG 29 mai 2012	AG 2018

Représentée par Philippe MONNOT			
Olivier LE BIHAN	Administrateur	AG 29 mai 2012	AG 2018
Olivier FORTESA	Administrateur	AG 19 avril 2013	AG 2019
Pascal FOULON	Administrateur	AG 19 avril 2013	AG 2019
Mark INCH	Administrateur indépendant	Cooptation CA 25 juin 2015 Ratification AG 15 juin 2016	AG 2018
Lionel HENRY	Administrateur indépendant	Cooptation CA 5 février 2016 Ratification AG 15 juin 2016	2020
Pierre-Etienne BINDSCHIEDLER	Administrateur	Cooptation CA 17 octobre 2016 A ratifier par la prochaine Assemblée	2018

Les changements intervenus au cours de l'exercice 2017 sont les suivants :

Nom du mandataire	Nature du changement	Date
Peter VAN DEN DRIES	Démission	Effet au 1 ^{er} octobre 2017 (constaté par le CA du 13 janvier 2018)

Par ailleurs, suite à l'approbation par l'Assemblée générale du 13 juin 2017 de la création d'une fonction de censeur au sein du Conseil d'administration, en permettant au Conseil de nommer un ou plusieurs censeur(s) assistant aux réunions avec voix consultative, le Conseil d'administration du même jour a décidé de nommer BNP Paribas Développement en qualité de censeur du Conseil d'administration, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

6) Conventions réglementées

Le Conseil d'administration a procédé à l'examen de chacune des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, à savoir :

- Avances en compte courant rémunérées, réalisées par des actionnaires de la société : Convention autorisée par le conseil d'administration du 1^{er} juillet 2014 et prolongée par le conseil d'administration du 29 janvier 2015. Personnes concernées : Sociétés Gemmes Ventures, représentée par Monsieur Philippe Monnot, administrateur de la société et J4A Holdings SA, actionnaire détenant plus de 10 % du capital social ;
- Conventions de placement et d'avances en comptes : Placement de l'avance en compte courant consentie par la société Gemmes Ventures au fonds Ouessant, autorisée par le conseil d'administration du 25 juin 2015. Personne concernée : Société Gemmes Ventures, représentée par Monsieur Philippe Monnot, administrateur de la société, et Monsieur Vincent Favier, Président Directeur Général de la société et du fonds Ouessant ;

Le Conseil a examiné ces conventions, leurs conditions financières et l'intérêt pour la Société d'en bénéficier, et a pris acte de ce que ces conventions répondent toujours aux critères qui l'avait conduit à les autoriser initialement.

Il est également précisé que les conventions suivantes ont été conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs mais n'ont pas été exécutées au cours de l'exercice écoulé :

- Convention d'assistance par fourniture de prestations de services rémunérées, conclue avec Messieurs Favier et Company, administrateur, autorisée par le Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010 ;
- Convention d'assistance et de conseil en matière stratégique, réglementaire et commerciale, conclue avec M Peter Van Den Dries, autorisée par le Conseil d'administration du 6 janvier 2016. Il est précisé que M Peter Van Den Dries n'étant plus administrateur de la société depuis le 1^{er} octobre 2017, cette convention a été déclassée par le conseil d'administration du 3 avril 2018.

En outre, il est rappelé qu'il n'y a, à la connaissance de la société et à la date d'établissement du présent rapport, aucune convention intervenue entre, d'une part le directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et, d'autre part, une filiale directe ou indirecte.

7) Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et de leur utilisation au cours de l'exercice

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 31 décembre 2017 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2017	Montant résiduel au 31/12/2017
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	15 juin 2016	14 août 2018	500 000 euros	Néant	500 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)	15 juin 2016	14 août 2018	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros	Utilisation à hauteur d'un montant nominal de 383 178 € (réalisation définitive le 27/10/2017)	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 616 822 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	15 juin 2016	14 août 2018	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance :	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance :

			15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond placement privé)		15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond placement privé)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	15 juin 2016	14 août 2018	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 800 000 euros et limité à 20 % du capital par an Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond offre au public)	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 800 000 euros et limité à 20 % du capital par an Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond offre au public)
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	15 juin 2016	14 août 2018	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	Utilisée dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS réalisée le 27/10/17	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents d'un PEE	13 juin 2017	12 août 2019	20 000 euros	Néant -	20 000 euros
Autorisation à donner au Conseil en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	25 juin 2015	24 août 2018	300 000 actions d'1 € de valeur nominale	Néant	300 000 actions d'1 € de valeur nominale
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du	15 juin 2016	14 août 2019	300 000 actions d'1 € de valeur nominale (1)	Attribution gratuite de 50 000 actions sous conditions de performance	250 000 actions d'1 € de valeur nominale (1)

personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux					
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	13 juin 2017	12 décembre 2018	300 000 actions ordinaires d'1 € de valeur nominale (2)	Néant	250 000 actions ordinaires d'1 € de valeur nominale (2)
Autorisation à donner au Conseil en vue d'émettre des BSA, BSAANE, BSAAR au profit de catégories de personnes	13 juin 2017	12 décembre 2018	300 000 actions ordinaires d'1 € de valeur nominale (2)	Néant	250 000 actions ordinaires d'1 € de valeur nominale (2)

(1) les stock-options attribuées en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 25 juin 2015 s'imputeront sur ce plafond

(2) Plafonds communs, étant précisé que les stock-options attribuées en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 25 juin 2015 et les attributions gratuites d'actions effectuées sur le fondement de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 15 juin 2016 s'imputeront sur ce plafond.

ANNEXE - LISTE DES MANDATS DE M.BINDSCHEDLER Pierre-Etienne

Au 31 décembre 2017

ETABLISSEMENT	FORME	VILLE/ PAYS	MANDAT	IMMATRICULATION
ADEXSI	SA	LUYNES (FR)	Président du CA	428 581 946 000 12
AEZ	AG (SA)	ZURICH (CHE)	Président	CH-020.3.006.301-6
BENOLEC	LTD	SAINTE JULIE (CAN)	Président et administrateur	995898-3
CCS INTERNATIONAL	SA	MONDEVILLE (FR)	Rep perm Adm GH	395 034 358 00022
CHEM LINK	Inc.	SCHOOLCRAFT (USA)	Président du CA et administrateur	243180
CONAX PROPERTIES	LTD	QUEBEC (CAN)	Président et administrateur	868576-2
CONAX PROPERTIES	LTD	VANCOUVER (CAN)	Président et administrateur	BC0463730
9006-4940 US	Inc.	BOCA RATON (USA)	Président et administrateur	
437909 B.C. LTD	LTD	VANCOUVER (CAN)	Président et administrateur	BC0437909
CONVOY INT. HOLDINGS	LTD	SURREY (CAN)	Président du CA et administrateur	
CONVOY SUPPLY /CONVOY DISTRIBUTION	LTD	SURREY (CAN)	Président du CA et administrateur	869037-5
CRIGEL France	SAS	STRASBOURG (FR)	Président	391 229 986 000 32
CRIGEL	SA	LAUSANNE (CHE)	Administrateur	
CRIGEL	GmbH	KEHL (DEU)	Gérant	HRB 713450
CSI	SAS	CESTAS (FR)	Président	513 497 792 000 20
DESCHAMPS	SA	AUBERVILLIERS (FR)	Président du CA et administrateur	343 544 227 000 22
DISFEB	SAS	BIARRITZ (FR)	Président	784 123 960 000 33
DURGALITH	SAS	GENNEVILLIERS (FR)	Président	412 141 566 00031
ECOSLOPS	SA	PARIS (FR)	Administrateur	514197995
FIBRASA HOLDING	AG (SA)	ZUG (CHE)	Président	101730900
GCEB	SAS	ST GERMAIN LES CORBEIL (FR)	Président	380 777 896 000 16
Gestion Soprema Inc Canada SOPREMA INC CANADA	INC	QUEBEC (CAN)	Président et administrateur	772864-6
HOLDING SOPREMA	SA	STRASBOURG (FR)	Président Directeur Général et administrateur	558 500 187 00098
IHU IRCAD	Fondation de coopération scientifique	STRASBOURG (FR)	Administrateur	----
LANGETHERMO	SAS	LUYNES (FR)	Président	384 801 510 000 23
MODUL R TS	Inc.	COCAGNE (CA)	Administrateur	664729
NMC / MSO	SA	LA POSSESSION (DOM)	Administrateur et Représentant permanent de SOH	402 088 801 000 20
ROYAL ROOFING MATERIALS	BV	WIJCHEN (NLD)	Directeur Général et administrateur	10143370
PAVATEX	AG (SA)	FRIBOURG (CHE)	Président et administrateur	CHE-101.476.825
PAVATEX HOLDING	AG (SA)	CHAM	Président et administrateur	CH 170.3.030.725-9
PLASTIQUE EUROPEEN DU BATIMENT	SA	MIRIBEL (FR)	Administrateur et Directeur Général	387 450 570 000 16
POLE FIBRES ENERGIVIE	Association	STRASBOURG (FR)	Vice-Président	-----
RWT	SA	Luxembourg (LUX)	Président du Conseil et administrateur	B 122999
SCI DU ZENITH	SCI	LUYNES (FR)	Gérant	425 094 323 00010
SCI LES TERRES DU KHATANGA	SCI	STRASBOURG (FR)	Représentant permanent de SOH	437 537 418 00018
SCI MOBIUS LA FORGE	SCI	STRASBOURG (FR)	Représentant	799 057 401 00017

ANNEXE - LISTE DES MANDATS DE M.BINDSCHEDLER Pierre-Etienne

Au 31 décembre 2017

			permanent de SOH	
SCI ORCHIDEE	SCI	STRASBOURG (FR)	Représentant permanent de SOH	521 693 416
SIBLI	SA	ANDENNE (BEL)	Président	0402433105
SIBLI HOLDING	SA	ANDENNE (BEL)	Président	0460336066
SMABTP	SA	PARIS (FR)	Administrateur	775 684 764
SMB	SA	ST BRIEUC (FR)	Président	330 771 528 000 16
SOPREMA	AS	OSLO (NOR)	Président	
SOPREMA	SRL	CHIGNOLO D'ISOLA (ITA)	Président du CA	01250140165
SOPREMA ADV	GmbH	KEHL (DEU)	Gérant	HRB 702746
SOPREMA AUSTRALIA PTY	Ltd	MELBOURNE (AUS)	Président du CA	141453009
SOPREMA BV	SARL	IJLST	Président	01048589
SOPREMA (CHINA) CONSTRUCTION MATERIALS Co.Ltd.	Ltd	CHANGZHOU	Adminsitrateur	
SOPREMA EGYPT	SAE	SOMOHA-ALEXANDRIE (EGY)	Président	
SOPREMA ENTREPRISES	SAS	STRASBOURG (FR)	Représentant du président	485 197 552 000 14
SOPREMA EXPORTS	Inc.	WADSWORTH (USA)	Président	3737836
SOPREMA	GmbH	MANNHEIM (DEU)	Co-gérant	14 HRB 796
SOPREMA	AG	SPREITENBACH (CHE)	Président	CH-106.119.812
SOPREMA HONG KONG LTD	LTD	HONG KONG (CHN)	Administrateur	2317374
SOP INC USA SOP. USA INC	INC	WADSWORTH (USA)	Président	775945
SOPREMA IBERIA	SL	CASTELBISBAL	Président du CA et administrateur	866067687
SOPREMA IRL	LTD	DUBLIN (DEU)	Directeur	478343
SOPREMA NV	SA	GROBBENDONK (BEL)	Président	0459031615
SOPREMA SAS	SAS	STRASBOURG (FR)	Représentant du président	314 527 557 002 97
SOPREMA SINGAPORE PTE	LTD	SINGAPOUR (SGP)	Administrateur	201127646C
SOPREMA SUEDE	Société par actions	ÄLVSJÖ (SWE)	Administrateur et Président du CA	556847-5809
SOPREMA HOLDING SUISSE	AG	SPREITENBACH (CHE)	Président	CH-103.397.131
SOPREMA (SHANGHAI) CONSTRUCTION MATERIALS TRADE Co. Ltd.	LTD	SHANGHAI	Président & administrateur	
SOPREMA UK	LTD	COLCHESTER (GB)	Directeur Général	2939363
TEXSA PORTUGAL	SA	ALPIARCA (PRT)	Président du CA	503041050
TROELSTRA & DE VRIES BEHEER	BV	IJLST (NLD)	Président	01010586
VAN DALE HOLDING	SA	LUXEMBOURG (LUX)	Président du Conseil	B57331
WILSON FRANCE	SA	STRASBOURG (FR)	Administrateur et Représentant permanent de SOH	381 994 011 000 25
X CRUSHER	SAS	STRASBOURG (FR)	Membre directoire	489 917 005

ECOSLOPS

COMPTES CONSOLIDES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

SOMMAIRE

1. Comptes consolidés au 31 décembre 2017.....	4
1.1. Bilan Actif.....	4
Actif immobilisé.....	4
Actif circulant.....	4
1.2. Bilan Passif.....	5
Capitaux Propres	5
Provisions pour risques et charges	5
Emprunts et dettes	5
1.3. Compte de résultat	5
1.4. Flux de trésorerie.....	8
1.5. Capitaux propres	9
1.5.1. Variation des capitaux propres.....	9
1.5.2. Eléments financiers dilutifs	9
1.6. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	9
2. Notes annexes aux états financiers consolidés.....	10
2.1. Informations générales	10
2.2. Evènements significatifs	10
2.2.1. Augmentation de capital.....	10
2.2.2. Gouvernance	10
2.2.3. Accord de livraison	11
2.2.4. Développement	11
2.2.5. Financements bancaires.....	11
2.3. Continuité d'exploitation.....	11
2.4. Principales méthodes comptables	12
2.4.1. Utilisation d'hypothèses et d'estimations.....	12
2.4.2. Principe de consolidation.....	12
2.4.3. Conversion des états financiers des filiales étrangères	13
2.4.4. Transactions en devises étrangères	13
2.4.5. Immobilisations incorporelles.....	13
2.4.6. Immobilisations corporelles.....	13
2.4.7. Immobilisations financières.....	14
2.4.8. Contrats de location.....	14
2.4.9. Stock.....	14
2.4.10. Clients et créances d'exploitation	14
2.4.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	15
2.4.12. Impôts exigibles	15
2.4.13. Impôts différés	15
2.4.15. Provisions	15
2.4.16. Actifs et passifs éventuels.....	15
2.4.17. Reconnaissance des revenus	15
2.4.18. Dépenses de recherche et développement	16
2.4.19. Résultat par action.....	16
2.4.20. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017.....	16
2.4.21. Informations sectorielles.....	17
2.5. Notes sur le bilan.....	17
2.5.1. Actifs immobilisés Bruts	17

2.5.2.	Amortissements.....	18
2.5.3.	Impôts différés	19
2.5.4.	Créances.....	19
2.5.5.	Détail des emprunts et dettes	Erreur ! Signet non défini.
2.5.6.	Avances conditionnées	19
2.5.7.	Emprunts bancaires	20
2.5.8.	Echéance des crédits en cours.....	20
2.5.9.	Dettes fiscales et sociales	20
2.6.	Notes sur le compte de résultat	21
2.6.1.	Détail du chiffres d'affaires	21
2.6.2.	Charges financières nettes	21
2.6.3.	Charges d'impôts	21
2.6.4.	Résultat par action.....	21
2.7.	Autres informations	22
2.7.1.	Nombre d'actions composant le capital social	22
2.7.2.	Informations relatives aux parties liées	22
2.7.3.	Honoraires des commissaires aux comptes	22
2.7.4.	Effectifs	22
2.7.5.	Engagements hors bilan.....	23
2.7.6.	Rémunération des dirigeants.....	23
2.7.7.	Evènements postérieurs au 31 décembre 2017.....	23

1. Comptes consolidés au 31 décembre 2017

1.1. Bilan Actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Frais d'établissement				353	- 353
Recherche et développement	231 088	138 653	92 435	138 653	- 46 218
Concessions, brevets, droits similaires	11 796	11 796		1 730	- 1 730
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	592 303	235 181	357 122	401 801	- 44 679
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	20 794 594	3 757 500	17 037 094	17 689 095	- 652 001
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	19 147		19 147	19 147	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Impôts différés	1 967 180		1 967 180	1 829 586	137 594
Prêts					
Autres immobilisations financières	37 954		37 954	34 104	3 850
TOTAL (I)	23 654 062	4 143 130	19 510 932	20 114 469	- 603 537
Matières premières, approvisionnements	626 821	144 643	482 178	232 084	250 094
En-cours de production de biens					
Clients et comptes rattachés	1 011 465	76 978	934 487	857 546	76 941
Autres créances	1 428 935		1 428 935	1 431 649	- 2 714
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	2 089 236		2 089 236	2 078 104	11 132
Disponibilités	6 168 108		6 168 108	2 228 202	3 939 906
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	108 110		108 110	118 346	- 10 236
TOTAL (II)	11 432 675	221 621	11 211 054	6 945 931	4 265 123
TOTAL ACTIF (0 à V)	35 086 737	4 364 751	30 721 986	27 060 400	3 661 586

1.2. Bilan Passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capital social ou individuel (dont versé :)	4 381 572	3 310 140	1 071 432
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 862 275	23 462 497	9 399 778
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-14 471 821	-11 057 911	-3 413 910
Résultat de l'exercice	-1 349 882	-3 419 192	2 069 310
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	21 422 144	12 295 534	9 126 610
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	5 367 218	5 517 125	- 149 907
TOTAL (II)	5 367 218	5 517 125	- 149 907
Provisions pour risques	187 072	33 750	153 322
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	187 072	33 750	153 322
Emprunts obligataires convertibles		5 496 336	-5 496 336
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	254	204	50
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	1 763 041	1 670 919	92 122
. Associés	3 706	8 770	- 5 064
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	826 200	925 163	- 98 963
Dettes fiscales et sociales	699 246	563 539	135 707
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	176 653	218 192	- 41 539
Autres dettes	276 453	330 868	- 54 415
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	3 745 552	9 213 991	-5 468 439
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	30 721 986	27 060 400	3 661 586

1.3. Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	46 260	6 033 939	6 080 199	4 366 426	1 713 773	39,25
Chiffres d'affaires Nets	46 260	6 033 939	6 080 199	4 366 426	1 713 773	39,25
Production stockée			163 429	-197 673	361 102	182,68
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			186 571	233 524	- 46 953	-20,11
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			3 403	3 535	- 132	-3,73
Autres produits			113 208	24 527	88 681	361,56
Total des produits d'exploitation (I)			6 546 809	4 430 338	2 116 471	47,77
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			913 475	1 307 482	- 394 007	-30,13
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			2 937 246	3 041 413	- 104 167	-3,42
Impôts, taxes et versements assimilés			46 304	21 037	25 267	120,11
Salaires et traitements			1 871 091	1 944 106	- 73 015	-3,76
Charges sociales			928 635	741 350	187 285	25,26
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 120 183	1 113 610	6 573	0,59
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			16 717		16 717	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges			153 322	33 750	119 572	354,29
Autres charges			180 791	249 911	- 69 120	-27,66
Total des charges d'exploitation (II)			8 167 764	8 452 659	- 284 895	-3,37
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-1 620 954	-4 022 321	2 401 367	59,70
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			13 129	17 104	- 3 975	-23,24
Reprises sur provisions et transferts de charges				17 560	- 17 560	-100
Différences positives de change			20	28	- 8	-28,57
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				163	- 163	-100
Total des produits financiers (V)			13 149	34 855	- 21 706	-62,28
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			131 319	337 977	- 206 658	-61,15
Différences négatives de change			42	4	38	950,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				15 609	- 15 609	-100
Total des charges financières (VI)			131 361	353 590	- 222 229	-62,85
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-118 212	-318 735	200 523	62,91
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-1 739 166	-4 341 056	2 601 890	59,94

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	18 214		18 214	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	18 214		18 214	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 000	3 677	16 323	443,92
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 761		16 761	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	36 761	3 677	33 084	899,76
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-18 547	-3 677	- 14 870	404,41
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-407 832	-925 541	517 709	55,94
Total des Produits (I+III+V+VII)	6 578 172	4 465 193	2 112 979	47,32
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	7 928 054	7 884 385	43 669	0,55
RESULTAT NET	-1 349 882	-3 419 192	2 069 310	60,52
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

1.4. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placements, sous déduction des découverts bancaires.

RUBRIQUES	31/12/17		31/12/16	
Résultat net des sociétés intégrées	-1 349 882 €		-3 419 192 €	
Amortissements et provisions	1 286 820 €		1 147 360 €	
Variation des impôts différés	-137 594 €		-785 929 €	
Capacité d'autofinancement	-200 656 €		-3 057 761 €	
Variation du besoin en fonds de roulement	-289 362 €		154 629 €	
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-490 018 €		-2 903 132 €
Acquisition d'immobilisations	-470 765 €		-373 656 €	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-470 765 €		-373 656 €
Emprunts Obligataires	-5 496 336 €		5 496 336 €	
Comptes courants d'associés	-5 064 €		-712 808 €	
Remboursement Subvention	-169 407 €		-343 629 €	
Souscription Capital	10 703 560 €		1 915 036 €	
Dettes sur OC	-241 028 €		241 028 €	
Frais d'augmentation de capital	-232 350 €			
Autres Variations			-98 343 €	
Souscription d'emprunts	1 000 000 €		1 419 426 €	
Remboursements d'emprunts	-647 351 €		-1 952 474 €	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		4 912 024 €		5 964 572 €
Variations de trésorerie		3 951 241 €		2 687 784 €
Trésorerie d'ouverture	4 306 102 €		1 618 319 €	
Trésorerie de clôture	8 257 344 €		4 306 102 €	

1.5. Capitaux propres

1.5.1. Variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat net	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2015	3 053 520 €	21 804 081 €	(5 107 241 €)	(5 852 326 €)	13 898 034 €
Augmentation de capital	256 620 €	1 658 416 €			1 915 036 €
Frais d'augmentation de capital					0 €
Affectation du résultat			(5 852 326 €)	5 852 326 €	0 €
Autre variation			(98 344 €)		(98 344 €)
Résultat 31 décembre 2016				(3 419 192 €)	(3 419 192 €)
Situation au 31 décembre 2016	3 310 140 €	23 462 497 €	(11 057 911 €)	(3 419 192 €)	12 295 534 €
Augmentation de capital	1 071 432 €	9 399 778 €			10 471 210
Frais d'augmentation de capital					0 €
Affectation du résultat			(3 419 192 €)	3 419 192 €	0 €
Autre variation			5 282 €		5 282 €
Résultat 31 décembre 2017				(1 349 882 €)	(1 349 882 €)
Situation au 31 décembre 2017	4 381 572 €	32 862 275 €	(-14 471 821 €)	(1 349 882 €)	21 422 144 €

1.5.2. Eléments financiers dilutifs

Au 31 décembre 2017, il existait :

- 5 000 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) émis et attribués par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2014, chaque bon donnant droit à 10,13 actions ;
- 1 952 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) émis et attribués par le Conseil d'Administration du 16 avril 2015, chaque bon donnant droit à 10,13 actions ;

1.6. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Aucun Gain ni perte n'a été comptabilisé en capitaux propres.

2. Notes annexes aux états financiers consolidés

2.1. Informations générales

Ecoslops (« la société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») exercent leur activité dans le domaine de la collecte et du traitement des résidus hydrocarburés issus des navires. Les filiales Ecoslops Côte d'Ivoire et Cleanwater sont sans activité.

La société Ecoslops SA (mère du groupe) est une société par actions dont le siège social est au 7 rue Henri Rochefort 75017 Paris et immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le numéro Paris B 514 197 995.

Les titres de la société sont cotés sur le marché Alternext depuis le 20 février 2015.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2018.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, selon les principes définis par le Règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable (CRC) du 29 avril 1999, relatif aux comptes consolidés des entreprises commerciales.

2.2. Evènements significatifs

2.2.1. Augmentation de capital

a) Le 24 janvier 2017, 2 755 BSA 2014 ont été exercés, ayant entraîné l'émission de 27 550 actions ordinaires nouvelles. Le capital a ainsi été porté de 3 310 140 € à 3 337 690 €.

b) Le Conseil d'administration du 26 septembre 2017 a constaté l'émission de 610 704 actions nouvelles provenant de l'exercice de 610 704 ORNANE de 9 euros de valeur nominale. Le capital a ainsi été porté de 3 337 690 € à 3 948 394 €.

c) L'attribution définitive des actions attribuées gratuitement par le Conseil d'administration du 21 septembre 2016 et dont les conditions de performance ont été précisées par le Conseil d'administration du 21 septembre 2016 est intervenue le 22 septembre 2017 et a été constatée par le Conseil d'administration du 26 septembre 2017. Les actions définitivement attribuées restent soumises à une période de conservation expirant le 22 septembre 2018. Les actions gratuitement attribuées ont été des actions ordinaires nouvelles. Le capital a ainsi été porté de 3 948 394 € à 3 998 394 €.

d) Par décisions du Président Directeur Général en date du 29 septembre 2017 agissant sur subdélégation du conseil d'administration du 26 septembre 2017 dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire réservée aux actionnaires. Le capital a ainsi été augmenté d'un montant nominal de 383 178 € et porté à 4 381 572 € par émission de 383 178 actions nouvelles émises au prix de 13 euros, la réalisation définitive de cette augmentation étant intervenue le 27 octobre 2017.

2.2.2. Gouvernance

a) Suite à l'approbation par l'Assemblée générale du 13 juin 2017 de la création d'une fonction de censeur au sein du Conseil d'administration, en permettant au Conseil de nommer un ou plusieurs censeur(s) assistant

aux réunions avec voix consultative, le Conseil d'administration du même jour a décidé de nommer BNP Paribas Développement en qualité de censeur du Conseil d'administration, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

b) Monsieur Peter Van Den Dries a annoncé sa démission de son mandat d'administrateur, par lettre du 1er octobre 2017, à effet immédiat. Le Conseil d'administration du 13 février 2018 en a pris acte.

2.2.3. Partenariat exclusif avec Heurtey Petrochem

Un accord de partenariat exclusif a été signé le 18 septembre 2015 avec Heurtey Petrochem portant sur la fourniture d'unités P2R destinées à recycler les slops maritimes. Cet accord, conclu pour une durée de dix ans, sans restriction de territoires, prévoit également la mise en commun des actions commerciales et des moyens de prospection afin d'accélérer le développement de nouveaux projets et de capitaliser sur la collaboration initiée depuis de nombreuses années entre les deux sociétés.

2.2.4. Accord de livraison

En 2017, ECOSLOPS Portugal a signé un accord de livraison de distillats avec la raffinerie de GALP à Sines démontrant la qualité des productions issues de notre unité. Ecoslops dispose maintenant d'un portefeuille de clients de grande réputation (GALP, SOPREMA, EDP...) qui couvre l'ensemble de sa production. GALP a procédé à 5 achats de lots de distillats courant 2017 par le biais du pipeline mis en place entre nos installations et les leurs, ce qui en fait notre premier client sur l'année

2.2.5. Développement

En 2017, Ecoslops a continué ses projets d'implantation à Marseille au sein de la raffinerie de La Mede. Des projets à Anvers et au Canal de Suez sont en cours d'étude. Suite à la validation industrielle du mini P2R, des contrats commerciaux pour la vente ou la location sont en cours.

2.2.6. Financements bancaires

La société Ecoslops Portugal a contracté un financement de 1 000 000 € auprès de la BNP

2.3. Continuité d'exploitation

Au cours de l'année 2018, la construction de l'unité de Marseille et la continuation du développement des projets d'Anvers et du Canal de Suez seront les priorités. La validation industrielle du MINI-P2R sera également une priorité avant de considérer des premières ventes en 2019. Un prototype sera construit au premier semestre 2018 avant une première unité à l'échelle 1 en fin d'année.

Des contacts commerciaux sont déjà en cours pour la réalisation de vente ou de location de ce type de module. Cette activité est très complémentaire à celle du P2R ; le cycle de vente est plus court et nécessite peu de capitaux engagés.

Ecoslops dispose là encore d'une position de leader sur un marché mondial qui n'offre aucune solution aux problèmes des slops dans les ports insulaires ou de taille uniquement régionale.

Pour les douze mois à venir la société prévoit la génération de cash-flow d'exploitation positif au Portugal comme en 2017.

Dans ce contexte, le principe de continuité d'exploitation est approprié pour la clôture des comptes au 31 décembre 2017.

2.4. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France (loi du 3 janvier 1985 complétées par le nouveau règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-02 du 29 avril 1999, n°2004-06 concernant la comptabilisation des actifs et n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs).

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique.

2.4.1. Utilisation d'hypothèses et d'estimations

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- L'évaluation des actifs corporels
- Le niveau d'activité future
- Les dépréciations d'actifs circulants

Changement d'estimation comptable :

Il n'a eu aucun changement au cours de l'exercice

2.4.2. Principe de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect par la détention de plus de 50% des droits de vote émis sont consolidées par intégration globale.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes bilanciaux et transactions réciproques sont éliminés en totalité dans les sociétés intégrées.

La consolidation est réalisée à partir des comptes clos au 31 décembre 2017.

2.4.3. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les sociétés consolidées établissent leurs comptes en euros

2.4.4. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères, s'il en existe, sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date des transactions. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.4.5. Immobilisations incorporelles

2.4.5.1. Principes

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan au coût historique.

2.4.5.2. Ecart d'acquisition

Il n'existe pas d'écart d'acquisition à la clôture de l'exercice.

2.4.5.3. Coûts de développement

Les coûts de développement engagés au cours de l'exercice sont comptabilisés en immobilisations incorporelles selon la méthode préférentielle. Les frais de recherche et de développement correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise pour son propre compte. Ils sont inscrits à l'actif dès lors qu'ils remplissent simultanément les conditions suivantes :

- le projet en cause est nettement individualisé,
- le projet a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale,
- le coût du projet peut être distinctement établi.

Les frais correspondant au temps passé sur le projet P2R - OW2P par les salariés ont été immobilisés sur l'exercice 2014. L'évaluation a été calculée sur la base du coût horaire et des frais directement liés au projet. Ils sont amortis à partir du 1^{er} janvier 2015 sur une durée de 5 ans.

2.4.5.4. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées du droit d'entrée versé à CLT pour bénéficier de la sous concession du site de Sines au Portugal et de logiciels qui sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation prévue.

Le droit d'entrée versé à CLT est amorti linéairement sur 15 ans.

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de 3 ans.

2.4.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les frais intercalaires et les dépenses financières engagés dans le cadre de ces immobilisations ne sont pas comptabilisés à l'actif. Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

- Matériels de bureau et informatiques : 3 à 5 ans
- Mobiliers : 10 ans

L'installation OW2P au Portugal a été mise en service en décembre 2014 . depuis le 1^{er} Janvier 2016 l'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie réelle de chaque composant,

Etudes, Engineering, Consulting (1)	15 à 30 ans
Génie civil	40 ans
Bâtiments	40 ans
Four tubulaire	15 ans
Matériel centrifugation	15 ans
Echangeurs de chaleur	15 ans
Autres équipements	10 ans
Réservoirs	30 ans
Tuyauterie	30 ans
Instrumentation Electricité	30 ans
Unité Pilote	5 ans
Structure métallique	30 ans
Autres	3 à 15 ans
Unité traitement des eaux	15 ans
Unité séparation	15 ans
Général	15 ans

2.4.7. Immobilisations financières

Les dépôts et cautionnements sont comptabilisés à leur valeur nominale et dépréciés si un risque de non recouvrement est constaté.

2.4.8. Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire qu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif.

Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif et amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dette financière. Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles.

2.4.9. Stock

Les stocks de matières premières sont évalués à leur coût d'acquisition, qui est constitué du prix d'achat, des frais accessoires et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des marchandises. Une provision pour dépréciation est calculée lorsque la valeur vénale du bien considéré est inférieure à la valeur brute inscrite au bilan.

2.4.10. Clients et créances d'exploitation

Les dépréciations des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. Les en-cours de services comprenant les travaux effectués non encore facturés ont été reclassés dans les créances clients en factures à établir. Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

2.4.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend exclusivement des comptes courants ouverts auprès d'établissements de crédit.

2.4.12. Impôts exigibles

L'ensemble des sociétés du groupe est à ce jour déficitaire.

2.4.13. Impôts différés

Les impôts différés résultent des éléments suivants :

- décalages temporaires entre comptabilité et fiscalité
- retraitements et éliminations imposés par la consolidation
- déficits fiscaux reportables dont l'imputation sur les bénéfices futurs est probable

2.4.14. Avantages accordés au personnel

2.4.14.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

2.4.14.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à cotisations définies : l'obligation du groupe est limitée au versement de cotisations. Ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. Les cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Régimes à prestations définies : les indemnités de fin de carrières ne sont pas comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif.

2.4.14.3. Autres avantages à long terme

Il n'existe aucun avantage à long terme.

2.4.14.4. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées lors de la mise en œuvre d'une procédure.

2.4.15. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

2.4.16. Actifs et passifs éventuels

Il n'existe ni actifs ni passifs éventuels au 31 décembre 2017

2.4.17. Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont principalement constitués de la vente de carburant marin, des services rendus aux navires (collecte de résidus hydrocarburés, fourniture d'eau), de vente de vapeur aux

industries du port. Les taxes sur le chiffre d'affaires propres à certains pays sont déduites du chiffre d'affaires.

2.4.18. Dépenses de recherche et développement

Au 31 décembre 2017, les coûts de développement éligibles au crédit impôt recherche (CIR) se sont élevés à 795 750 Euros. La société ECOSLOPS SA a demandé le remboursement du CIR 2017 pour un montant de 307 561 Euros

2.4.19. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué inclut au dénominateur le nombre de titres potentiellement à créer (Cf. § 2.6.5).

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur à la valeur des capitaux propres.

2.4.20. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

ENTREPRISES	SIEGES	N° SIREN	% de CONTROLE	% d'INTERET	METHODE
Ecoslops SA	7, rue Henri Rochefort 75017 Paris	514 197 995	100 %	100 %	I.G.
Ecoslops Portugal SA	Edificio ZILS – Monte Feio Apartado 138 7521-902 SINES PORTUGAL	508 816 777	100 %	100 %	I.G.
Cleanwater LTD	Edificio ZILS – Monte Feio Apartado 138 7520-064 SINES PORTUGAL	509 942 423	100 %	100 %	Non Consolidé
Ecoslops Côte d'Ivoire SA	Abidjan Zone Industrielle de Vridi Rue de la pointe des fumeurs 06 BP 2593 Abidjan 06	CI-ABJ-2014-B- 4237	60%	60%	Non Consolidé

La filiale Ecoslops Maroc SARL, sans activité, a été fermée en 2017.

Les méthodes d'intégration n'ont pas évolué par rapport au 31 décembre 2016.

Filiales et participations non consolidées	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur nette des titres détenus	Résultat du dernier exercice clos
Cleanwater LTD	10 000 €	-2 352 €	100%	10 000 €	NS
Ecoslops Côte d'Ivoire SA	3 811 € (1)	0	60%	9 147 € (2)	NS

(1) Capital social versé.

(2) Dont 6 860 Euros de versement restant à effectuer sur l'acquisition des titres

2.4.21. Informations sectorielles

Ecoslops ne publie pas d'information sectorielle, dans la mesure où la société est organisée autour d'une activité principale «La Collecte, le traitement et la valorisation des résidus pétroliers et toutes opérations liées », et intervient exclusivement sur la période sur le territoire Portugais.

Au cours de la période, cette activité recouvre plusieurs domaines (études, ingénierie, recherche et développement, construction de l'unité OW2P, collecte) mais au niveau de la gestion et du management, ces domaines sont traités comme un seul secteur d'activité.

2.5. Notes sur le bilan

2.5.1. Actifs immobilisés Bruts

- Immobilisations incorporelles

Nature des biens immobilisés	Début	Acquisition	Cession	Virement	Valeur Fin
Frais d'établissement	1 766 €		1 766 €		
Logiciels Ecoslops France	11 796 €				11 796 €
Logiciels Ecoslops Portugal	90 256 €	2 047 €			92 303 €
Frais de R&D P2R-OW2P	231 408 €				231 408 €
Droit d'entrée CLT (1)	500 000 €				500 000 €
Total immobilisations incorporelles	835 226 €	2 047 €	1 766 €		835 147 €

(1) La société Ecoslops Portugal SA a signé le 20 août 2012 un contrat de sous concession avec la société CLT (Companhia Logistica de Terminais Maritimo SA), lui conférant pour une durée de 15 ans l'exclusivité de la collecte et du traitement des résidus liquides hydrocarbonés dans le port de Sines, au Portugal. Conformément à ce contrat, Ecoslops Portugal SA a versé à CLT un droit d'entrée de 500 000 €. Ecoslops Portugal SA a versé également un loyer annuel fixe de 364 648 € pour l'utilisation des installations et du terrain. Les loyers versés à CLT dans le cadre de ce contrat sont couverts par une garantie bancaire (Cf. § 2.7.5)

- Immobilisations corporelles

Nature des biens immobilisés	Début	Acquisition	Cession	Virement	Valeur Fin
Immobilisation France	70 729 €	5 058 €			75 787 €
Immobilisation Portugal (2)	20 361 333 €	357 473 €			20 718 806 €
Total immobilisations corporelles	20 432 062 €	362 531 €			20 794 593 €

2) Les immobilisations correspondent au coût de construction de l'unité OW2P (Oil Waste Processing Plant) mise en service en décembre 2014 et qui permet de produire des carburants marins recyclés conformes à l'ISO 8217.

Les principaux composants de l'unité sont les suivants :

	31/12/16	Entrées	Transfert	31/12/17
Etudes, Engineering, Consulting (1)	6 253 862 €		-71 000	6 182 862
Génie civil	648 270 €			648 270 €
Bâtiments	379 230 €			379 230 €
Four tubulaire	1 060 883 €			1 060 883 €
Matériel centrifugation	370 050 €			370 050 €
Echangeurs de chaleur	1 597 439 €			1 597 439 €
Autres équipements	737 757 €	48 792		786 549 €
Réservoirs	1 034 898 €			1 034 898 €
Tuyauterie	2 195 476 €	199 319		2 394 795 €
Instrumentation Electricité	2 403 894 €	5666		2 409 560 €
Unité Pilote	206 912 €		- 10 633	196 279 €
Structure métallique	106 229 €			106 229 €
Autres	650 092 €	30 533		680 625 €
Unité traitement des eaux	614 305 €			614 305 €
Unité séparation	1 000 042 €			1 000 042 €
Général	1 101 993 €	46 676		1 148 669 €
Total	20 361 333 €	330 989		20 610 685 €

- Immobilisations financières

Nature des biens immobilisés	Début	Acquisition	Cession	Valeur Fin
Participation non consolidée	19 147 €			19 147 €
Prêts et autres immobilisations financières	34 104 €	3 850 €		37 954 €
Total immobilisations financières	53 251 €	3 850 €		57 101 €

2.5.2. Amortissements

Amortissements	Début	Dotations (1)	Virement/Cession	Valeur Fin
Frais d'établissement	1 413 €		1 413 €	
Concessions, brevets, droits similaires	48 946 €	32 126 €		81 072 €
Frais de recherche et développement	92 435 €	27 373 €		119 808 €
Droit d'entrée (1)	149 895 €	34 854 €		184 749 €
Autres immobilisations incorporelles	292 689 €	94 353 €	1 413 €	385 629 €
Agencements	2 742 967 €	1 025 830 €	11 297 €	3 757 500 €
Immobilisations corporelles	2 742 967 €	1 025 830 €	11 297 €	3 757 500 €
TOTAL	3 035 656 €	1 120 183 €	12 710 €	4 143 129 €

(2) Le droit d'entrée est amorti linéairement sur 15 ans

2.5.3. Impôts différés

Nature	31/12/17	31/12/16
Déficits reportables (1)	1 967 180 €	1 829 585 €
Indemnités de fin de carrière		
Différences temporaires		
Dépôt de garantie		
Total	1 967 180 €	1 829 585 €

(1) Les déficits reportables retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux constatés par notre filiale Ecoslops Portugal. Le montant activé est supporté par les provisions de bénéfices fiscaux utilisables par la société.

Le montant de l'impôt sur les déficits fiscaux cumulés au 31 décembre 2017 d'Ecoslops France n'est pas activé. Au 31 décembre le montant des déficits fiscaux est de 9 158 606 €

2.5.4. Créances

Créances clients	31/12/17	A moins d'un an
Clients	1 011 465 €	1 011 465 €
Total	1 011 465 €	1 011 465 €

Au 31 décembre 2017, le montant des créances clients est intégralement à moins d'un an.

Autres Créances	31/12/17	A moins d'un an
Impôts sur les sociétés	312 844 €	312 844 €
Taxe sur la valeur ajoutée	880 045 €	880 045 €
Autres Créances	236 845 €	236 845 €
Total	1 429 734 €	1 429 734 €

Au 31 décembre 2017, le montant des autres créances est intégralement à moins d'un an.

2.5.5. Avances conditionnées

Le 27 octobre 2010, la société Ecoslops Portugal SA a signé avec l'IAPMEI (Institut d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Innovation) un contrat d'attribution d'aides financières dans le cadre du système d'encouragement à l'innovation.

Au titre de ce contrat, Ecoslops Portugal SA s'est vue attribuée une aide globale de 6 227 580 € dans le cadre de son projet de construction d'une unité de traitement de déchets hydrocarburés.

Au 31 décembre 2017, le montant total de la subvention reçue par Ecoslops Portugal SA s'élève à 6 221 143 €. Le montant total des fonds remboursés s'élève à 853 925 €. (Dont 149 907 € au cours de l'exercice).

A ce stade, les conditions de remboursement ne sont pas acquises et de ce fait, aucune quote-part n'est comptabilisée en résultat mais maintenue en dettes pour un montant de 5 367 218 €.

En l'état actuel du projet, le montant de cette dette sera de

- 5 367 218 € au 31 Décembre 2017
- 4 987 218 € au 31 Décembre 2018
- 2 400 218 € au 31 Décembre 2019
- 0 au 31 Décembre 2020

2.5.6. Emprunts bancaires

La société Ecoslops SA ne dispose pas d'emprunt ni de crédit bancaire au 31 décembre 2015. La société Ecoslops Portugal a contracté un emprunt d'un million d'euro au cours de l'exercice

2.5.7. Echéance des crédits en cours

Comptes courants	31/12/17	A -d'1 an	Dont à +d'1 an et à moins de 5 ans	Dont à +de 5 ans
Actionnaires	3 706 €	3 706 €		
Total	3 706 €	3 706 €		

Emprunts et dettes financières	31/12/17	A -d'1 an	Dont à +d'1 an et à moins de 5 ans	Dont à +de 5 ans
Emprunts Ecoslops Portugal	1 763 040 €	561 227 €	1 201 813 €	
Total	1 763 040 €	561 227 €	1 201 813 €	

2.5.8. Dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales (1)	31/12/17	31/12/16	Variation
Personnel	228 609 €	234 283 €	- 5 674 €
Organismes sociaux	329 111 €	146 762 €	182 349 €
Etat, impôts sur les bénéfices	127 477 €	167 673 €	-40 196 €
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 469 €	12 849 €	-380 €
Autres Impôts et taxes	1 560 €	1 972 €	-412 €
Total	699 226 €	563 539 €	135 687 €

(1) Toutes les dettes fiscales et sociales sont à moins d'un an.

2.6. Notes sur le compte de résultat

2.6.1. Détail du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par secteur en €	31/12/17	31/12/16
Collecte de déchets	990 K€	1 015 K€
Vente de Marine Diesel Oil et bitume léger	3 946 K€	2 170 K€
Vente des déchets hydrocarbonés		5 K€
Vente de vapeur	227 K€	229 K€
Vente d'eau	415 K€	355 K€
Autres	502 K€	592 K€
TOTAL	6 080 K€	4 366 K€

2.6.2. Charges financières nettes

	31/12/17	31/12/16
Différence positive de Change	20 €	28 €
Autres produits	13 129 €	34 664 €
Revenus des valeurs mobilières		163 €
Dépréciations de VMP		
Intérêts	- 131 319 €	- 337 979 €
Charges sur cession de VMP		-15 611 €
Différence négative de Change	- 42 €	
TOTAL	-118 212 €	- 318 735 €

2.6.3. Charges d'impôts

	31/12/17	31/12/16
Crédits d'impôts	-307 561 €	-221 535 €
Charge d'impôts	37 323 €	81 923 €
Impôts différés	-137 594 €	-785 929 €
TOTAL	- 407 832 €	- 925 541 €

2.6.4. Résultat par action

	31/12/17	31/12/16
Résultat part du groupe	- 1 349 882 €	-3 419 192
Nombre d'actions au 31 décembre	4 281 572	3 310 140
Résultat de base Part du groupe par action	-0,31 €	-1,03 €
Résultat dilué par action (1)	-0,31 €	-1,03 €

(1) Le résultat dilué par action, du fait de la perte de l'exercice, est identique au résultat de base par action.

2.7.5. Engagements hors bilan

Engagements donnés pour le compte d'Ecoslops Portugal :

- Caution CLT donnée de 700 000 Euros, approuvée par le Conseil d'Administration d'Ecoslops SA du 30 octobre 2012.

Cet engagement a été revalorisé au 1 Avril 2016 pour une valeur totale de 725 000 Euros.

2.7.6. Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Il n'existe aucun autre avantage (avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme, indemnités de fin de contrat, paiements en actions) au 31 décembre 2017.

2.7.7. Evènements postérieurs au 31 décembre 2017

Depuis la clôture, 810 BSPCE ont été exercés, ayant entraîné l'émission de 8 100 actions ordinaires nouvelles. Le capital au 31 décembre 2017 est ainsi porté de 4 381 572€ à 4 389 672€.

Ecoslops a annoncé avoir franchi une nouvelle étape dans le cadre de son projet d'implantation en Egypte avec la signature d'un Memorandum of Understanding (MOU) avec Suez Canal Economic Zone pour la réalisation d'une étude de faisabilité détaillée.

Ce projet bénéficie du soutien actif du gouvernement français, via le financement de l'étude par le Fond d'étude et d'Aide au Secteur Privé (FASEP), et d'un accompagnement par le service économique de l'Ambassade de France au CAIRE.

ECOSLOPS S.A.

Numéro SIRET : **51419799500020**

Code APE : **0610Z**

**7 RUE HENRI ROCHEFORT
75017 PARIS**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2017 au 31/12/2017

Sommaire

Bilan	2
<i>ACTIF</i>	<i>2</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
<i>PASSIF</i>	<i>3</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>3</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>3</i>
Compte de résultat	5
Annexes aux comptes annuels	8
<i>PREAMBULE</i>	<i>8</i>
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	<i>8</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	<i>12</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	<i>13</i>
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>15</i>
<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	<i>15</i>
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	<i>16</i>
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	<i>17</i>

ECOSLOPS S.A.

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	231 088	138 653	92 435	138 653	- 46 218
Concessions, brevets, droits similaires	11 796	11 796		1 730	- 1 730
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	75 788	52 991	22 796	24 527	- 1 731
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	5 889 047		5 889 047	5 897 798	- 8 751
Créances rattachées à des participations	10 473 732		10 473 732	10 473 732	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	25 462		25 462	25 462	
TOTAL (I)	16 706 913	203 441	16 503 473	16 561 902	- 58 429
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	265 001		265 001	147 532	117 469
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				34 347	- 34 347
. Personnel	26		26		26
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	312 244		312 244	222 924	89 320
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	87 387		87 387	49 750	37 637
. Autres	9 195 970		9 195 970	8 903 170	292 800
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	2 089 236		2 089 236	2 078 104	11 132
Disponibilités	4 823 371		4 823 371	1 848 998	2 974 373
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	72 138		72 138	61 904	10 234
TOTAL (II)	16 845 375		16 845 375	13 346 729	3 498 646
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	33 552 288	203 441	33 348 847	29 908 631	3 440 216

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	4 381 572	3 310 140	1 071 432
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 862 275	23 462 497	9 399 778
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-3 179 092	-1 977 365	-1 201 727
Résultat de l'exercice	-1 460 402	-1 201 727	- 258 675
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	32 604 352	23 593 545	9 010 807
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	91 322		91 322
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	91 322		91 322
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles		5 496 336	- 5 496 336
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	254	204	50
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers		260 528	- 260 528
. Associés	9 045	9 245	- 200
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	242 960	317 238	- 74 278
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	40 894	44 030	- 3 136
. Organismes sociaux	329 111	146 762	182 349
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 469	12 849	- 380
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 580	1 972	- 392
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 860	13 423	- 6 563
Autres dettes	10 000	12 500	- 2 500
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	653 173	6 315 086	-5 661 913
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	33 348 847	29 908 631	3 440 216

ECOSLOPS S.A.

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	46 260	185 654	231 913	225 879	6 034	2,67
Chiffres d'affaires Nets	46 260	185 654	231 913	225 879	6 034	2,67
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			186 571	200 000	- 13 429	-6,71
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				3 535	- 3 535	-100
Autres produits			22 905	18 997	3 908	20,57
Total des produits d'exploitation (I)			441 389	448 411	- 7 022	-1,57
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			789 476	778 207	11 269	1,45
Impôts, taxes et versements assimilés			46 304	21 037	25 267	120,11
Salaires et traitements			842 647	727 151	115 496	15,88
Charges sociales			496 099	283 472	212 627	75,01
Dotations aux amortissements sur immobilisations			54 736	54 787	- 51	- 0,09
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges			91 322		91 322	N/S
Autres charges			45 242	30 104	15 138	50,29
Total des charges d'exploitation (II)			2 365 827	1 894 758	471 069	24,86
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-1 924 438	-1 446 347	- 478 091	33,06
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			65 571	62 254	3 317	5,33
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			168 458	235 955	- 67 497	-28,61
Reprises sur provisions et transferts de charges				17 560	- 17 560	-100
Différences positives de change			20	28	- 8	-28,57
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				163	- 163	-100
Total des produits financiers (V)			234 049	315 960	- 81 911	-25,92
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			58 986	273 584	- 214 598	-78,44
Différences négatives de change			42	4	38	950,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				15 609	- 15 609	-100
Total des charges financières (VI)			59 027	289 198	- 230 171	-79,59
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			175 022	26 762	148 260	553,99
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-1 749 416	-1 419 584	- 329 832	23,23

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 214		18 214	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	18 214		18 214	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 000	3 677	16 323	443,92
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 761		16 761	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	36 761	3 677	33 084	899,76
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-18 547	-3 677	- 14 870	404,41
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-307 561	-221 535	- 86 026	38,83
Total des Produits (I+III+V+VII)	693 652	764 371	- 70 719	-9,25
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	2 154 054	1 966 098	187 956	9,56
RESULTAT NET	-1 460 402	-1 201 727	- 258 675	21,53
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ECOSLOPS S.A.

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 33 348 847,40 Euros.

Le résultat net comptable est une perte de 1 460 402,45 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-2 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que des règlements ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice et dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Utilisations d'estimation

Ces comptes sociaux impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant l'exercice. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Coût de développement

La société procède à l'immobilisation de frais de recherche et développement au titre du projet P2R-OW2P pour un montant de 231 088 Euros au 31 décembre 2017. Ces dépenses sont amorties sur une durée de 5 ans. Les montants immobilisés sont inscrits à l'actif sur la base de coûts directs composés de salaires et de charges sociales, frais de déplacement.

Immobilisations incorporelles

Le poste « concessions, brevets, droits similaires » au 31 décembre 2017 correspond à des logiciels acquis par la société.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire sur une durée de 1 à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

Matériels de bureau et informatiques :	3 à 5 ans
Mobiliers :	10 ans

Immobilisations financières :

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, à la clôture de l'exercice, les titres sont dépréciés à concurrence de la valeur d'utilité. Celle-ci est appréciée selon les différents critères tels que la quote-part des capitaux propres de la société concernée, ses cash-flows et perspectives futures de rentabilité.

La société ECOSLOPS SA dispose de titres de participation de la société Ecoslops Portugal SA, de la société Cleanwater Lda et de la société Ecoslops Cote d'Ivoire SA.

L'avance en compte courant bloquée à la société ECOSLOPS Portugal inscrite en « créances rattachées à des participations » s'élève au 31 décembre 2017 à 6 700 000 Euros.

La société Ecoslops SA a consenti à la société Ecoslops Portugal SA un prêt d'un montant de 2 000 000 Euros en décembre 2012. Conformément à l'avenant 2 à la convention de crédit du 15 décembre 2012, un complément de prêt de 1 000 000 Euros a été effectué au cours de l'année 2015 par compensation avec la créance d'Ecoslops SA.

Des intérêts sur ce prêt ont été enregistrés pour 65 571 Euros au 31 décembre 2017 et pour 62 254 Euros au 31 décembre 2016.

Provisions

La société comptabilise une provision lorsqu'elle a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, la société fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Dépenses de recherche et développement:

Au 31 décembre 2017, les coûts de développement éligibles au crédit impôt recherche (CIR) se sont élevés à 795 750 Euros. La société ECOSLOPS SA a demandé le remboursement du CIR 2017 pour un montant de 307 561 Euros. Ce remboursement interviendra en 2018.

Comptabilisation et présentation du crédit impôt compétitivité et emploi (CICE)

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013). Au 31 décembre 2017, le montant du CICE de la société Ecoslops SA s'est élevé à 4 683 €. Il sera utilisé pour reconstituer le fond de roulement.

Augmentation de capital

Le 24 janvier 2017, 2 755 BSA 2014 ont été exercés, ayant entraîné l'émission de 27 550 actions ordinaires nouvelles. Le capital a ainsi été porté de 3 310 140 € à 3 337 690 €.

Le Conseil d'administration du 26 septembre 2017 a constaté l'émission de 610 704 actions nouvelles provenant de l'exercice de 610 704 ORNANE de 9 euros de valeur nominale. Le capital a ainsi été porté de 3 337 690 € à 3 948 394 €.

L'attribution définitive des actions attribuées gratuitement par le Conseil d'administration du 21 septembre 2016 et dont les conditions de performance ont été précisées par le Conseil d'administration du 21 septembre 2016 est intervenue le 22 septembre 2017 et a été constatée par le Conseil d'administration du 26 septembre 2017. Les actions définitivement attribuées restent soumises à une période de conservation expirant le 22 septembre 2018. Les actions gratuitement attribuées ont été des actions ordinaires nouvelles. Le capital a ainsi été porté de 3 948 394 € à 3 998 394 €.

Par décisions du Président Directeur Général en date du 29 septembre 2017 agissant sur subdélégation du conseil d'administration du 26 septembre 2017 dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire réservée aux actionnaires. Le capital a ainsi été augmenté d'un montant nominal de 383 178 € et porté à 4 381 572 € par émission de 383 178 actions nouvelles émises au prix de 13 euros, la réalisation définitive de cette augmentation étant intervenue le 27 octobre 2017.

Gouvernance

Suite à l'approbation par l'Assemblée générale du 13 juin 2017 de la création d'une fonction de censeur au sein du Conseil d'administration, en permettant au Conseil de nommer un ou plusieurs censeur(s) assistant aux réunions avec voix consultative, le Conseil d'administration du même jour a décidé de nommer BNP Paribas Développement en qualité de censeur du Conseil d'administration, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Peter Van Den Dries a annoncé sa démission de son mandat d'administrateur, par lettre du 1er octobre 2017, à effet immédiat. Le Conseil d'administration du 13 février 2018 en a pris acte.

Continuité d'exploitation :

Au cours de l'année 2018, la construction de l'unité de Marseille et la continuation du développement des projets d'Anvers et du Canal de Suez seront les priorités. La validation industrielle du MINI-P2R sera également une priorité avant de considérer des premières ventes en 2019. Un prototype sera construit au premier semestre 2018 avant une première unité à l'échelle 1 en fin d'année.

Des contacts commerciaux sont déjà en cours pour la réalisation de vente ou de location de ce type de module. Cette activité est très complémentaire à celle du P2R ; le cycle de vente est plus court et peu de capitaux engagés.

Ecoslops dispose là encore d'une position de leader sur un marché mondial qui n'offre aucune solution aux problèmes des slops dans les ports insulaires ou de taille uniquement régionale.

ELEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2017

Depuis la clôture, 810 BSPCE ont été exercés, ayant entraîné l'émission de 8 100 actions ordinaires nouvelles. Le capital au 31 décembre 2017 est ainsi porté de 4 381 572€ à 4 389 672€.

Ecoslops a annoncé avoir franchi une nouvelle étape dans le cadre de son projet d'implantation en Egypte avec la signature d'un Memorandum of Understanding (MOU) avec Suez Canal Economic Zone pour la réalisation d'une étude de faisabilité détaillée.

Ce projet bénéficie du soutien actif du gouvernement français, via le financement de l'étude par le Fond d'étude et d'Aide au Secteur Privé (FASEP), et d'un accompagnement par le service économique de l'Ambassade de France au CAIRE.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche & développement = 231 088 €

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	231 088	138 653	92 435	%

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 16 706 913 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	242 884			242 884
Immobilisations corporelles	70 730	5 058		75 788
Immobilisations financières	16 396 992		8 751	16 388 241
TOTAL	16 710 606	5 058	8 751	16 706 913

Amortissements et provisions d'actif = 203 441 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	102 501	47 948		150 449
Immobilisations corporelles	46 203	6 788		52 991
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	148 704	54 736		203 441

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais recherche & développement	231 088	138 653	92 435	5 ans
Concess.brevets licences	11 796	11 796	0	de 1 à 3 ans
Instal./agenc.divers	3 334	586	2 748	15 ans
Mat.bureau & informatique	42 030	33 371	8 659	de 3 à 5 ans
Mobilier	30 424	19 034	11 390	10 ans
TOTAL	318 672	203 441	115 232	

Etat des créances = 20 431 962 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	10 499 194		10 499 194
Actif circulant & charges d'avance	9 932 767	9 932 767	
TOTAL	20 431 962	9 932 767	10 499 194

Produits à recevoir par postes du bilan = 91 003 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	73 059
Autres créances	17 944
Disponibilités	
TOTAL	91 003

Charges constatées d'avance = 72 138 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Capital social = 4 381 572 €**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3310140	1,00	3 310 140
Titres émis	1071432	1,00	1 071 432
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4381572	1,00	4 381 572

Au 31 décembre 2017, Ecoslops SA détient 1 953 de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu le 20 février 2015 entre Ecoslops SA et CM-CIC Market Solutions.

Variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Report à nouveau	Résultat net	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2016	3 310 140€	23 462 497€	-1 977 365€	- 1 201 727 €	23 593 545€
Augmentation de capital (21.01.17)	27 550€	198 360€			225 910€
Augmentation de capital (26.09.17)	660 704€	4 835 632€			5 496 336€
Augmentation de capital (27.10.17)	383 178€	4 365 786€			4 748 964€
Affectation du résultat			-1 201 727€	1 201 727€	
Résultat 31 décembre 2017			-		-1 460 402€
Situation au 31 Décembre 2017	4 381 572€	32 862 275€	-3 179 092€	- 1 460 402€	32 604 352€

Eléments financiers dilutifs

Au 31 décembre 2017, il existait :

- 5 000 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) émis et attribués par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2014, chaque bon donnant droit à 10,13 actions ;
- 1 952 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) émis et attribués par le Conseil d'Administration du 16 avril 2015, chaque bon donnant droit à 10,13 actions ;

Provisions = 91 322 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &		91 322			91 322
TOTAL		91 322			91 322

Etat des dettes = 653 173 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	254	254		
Dettes financières diverses	9 045	9 045		
Fournisseurs	242 960	242 960		
Dettes fiscales & sociales	384 055	384 055		
Dettes sur immobilisations	6 860	6 860		
Autres dettes	10 000	10 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	653 173	653 173		

Charges à payer par postes du bilan = 310 203 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	254
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	59 056
Dettes fiscales & sociales	250 892
Autres dettes	
TOTAL	310 203

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 231 913 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	196 260	84,63 %
Produits des activités annexes	35 654	15,37 %
TOTAL	231 913	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -307 561 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-1 924 438		-1 924 438
Résultat financier	175 022		175 022
Résultat exceptionnel	-18 547		-18 547
Participation des salariés			
TOTAL	-1 767 963	-307 561	-1 460 402

La société Ecoslops SA a demandé le remboursement du CIR 2017 pour un montant de 307 561 €.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	6
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	1
Ouvriers	
TOTAL	7

Engagement hors-bilan :

Engagement donné pour le compte d'ECOSLPS Portugal : Caution CLT de 700 K Euros approuvé par le conseil d'administration du 30 Octobre 2012.

Cet engagement a été revalorisé au 1 Avril 2016 pour une valeur totale de 725 K Euros.

Annexes aux comptes annuels 2018 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 91 003 €

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablr(418100)	73 059
TOTAL	73 059

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Deb et cred divers produits a recevoir(468700)	17 944
TOTAL	17 944

Charges constatées d'avance = 72 138 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	72 138
TOTAL	72 138

Charges à payer = 310 203 €

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Banque intérêts courus (518600)	254
TOTAL	254

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	59 056
TOTAL	59 056

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés a payer(428200)	40 188
Org soc charges a payer prods a recevoi(438000)	175 973
Org.soc. congés a payer(438200)	17 731
Org.soc. autres charges a payer(438600)	15 420
Etat autres charges a payer(448600)	1 580
TOTAL	250 892

Annexes aux comptes annuels 2018 (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ECOSLOPS PORTUGAL	5 500 000		100%	5 869 900	5 869 900	10 473 732	0	6 033 939	18 578	
CLEANWATER	10 000		100%	10 000	10 000			0		
ECOSLOPS COTE D'IVOIRE(3)	3 811(1)	0	60%	9 147(2)	9 147(2)			0		
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										

a) Françaises	Néant									
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises	Néant									
b) Etrangères										

(1) Capital social versé.

(2) Dont 6 860 Euros de versement restant à effectuer sur l'acquisition des titres.

(3) Ecoslops Cote d'Ivoire n'a pas encore d'activité

AUDITINVEST

ERNST & YOUNG et Autres

Ecoslops S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

AUDITINVEST
32, rue de Lisbonne
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Ecoslops S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Ecoslops S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Ecoslops S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 2.3 « Continuité d'exploitation » traite le principe en s'appuyant sur les projections du groupe. A ce titre, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

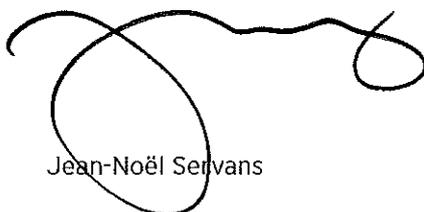
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 25 mai 2018

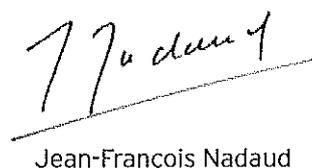
Les Commissaires aux Comptes

AUDITINVEST



Jean-Noël Servans

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-François Nadaud

1. Comptes consolidés au 31 décembre 2017

1.1. Bilan Actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Frais d'établissement				353	- 353
Recherche et développement	231 088	138 653	92 435	138 653	- 46 218
Concessions, brevets, droits similaires	11 796	11 796		1 730	- 1 730
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	592 303	235 181	357 122	401 801	- 44 679
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	20 794 594	3 757 500	17 037 094	17 689 095	- 652 001
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	19 147		19 147	19 147	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Impôts différés	1 967 180		1 967 180	1 829 586	137 594
Prêts					
Autres immobilisations financières	37 954		37 954	34 104	3 850
TOTAL (I)	23 654 062	4 143 130	19 510 932	20 114 469	- 603 537
Matières premières, approvisionnements	626 821	144 643	482 178	232 084	250 094
En-cours de production de biens					
Clients et comptes rattachés	1 011 465	76 978	934 487	857 546	76 941
Autres créances	1 428 935		1 428 935	1 431 649	- 2 714
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	2 089 236		2 089 236	2 078 104	11 132
Disponibilités	6 168 108		6 168 108	2 228 202	3 939 906
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	108 110		108 110	118 346	- 10 236
TOTAL (II)	11 432 675	221 621	11 211 054	6 945 931	4 265 123
TOTAL ACTIF (0 à V)	35 086 737	4 364 751	30 721 986	27 060 400	3 661 586

1.2. Bilan Passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capital social ou individuel (dont versé :)	4 381 572	3 310 140	1 071 432
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 862 275	23 462 497	9 399 778
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-14 471 821	-11 057 911	-3 413 910
Résultat de l'exercice	-1 349 882	-3 419 192	2 069 310
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	21 422 144	12 295 534	9 126 610
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	5 367 218	5 517 125	- 149 907
TOTAL (II)	5 367 218	5 517 125	- 149 907
Provisions pour risques	187 072	33 750	153 322
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	187 072	33 750	153 322
Emprunts obligataires convertibles		5 496 336	-5 496 336
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	254	204	50
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	1 763 041	1 670 919	92 122
. Associés	3 706	8 770	- 5 064
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	826 200	925 163	- 98 963
Dettes fiscales et sociales	699 246	563 539	135 707
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	176 653	218 192	- 41 539
Autres dettes	276 453	330 868	- 54 415
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	3 745 552	9 213 991	-5 468 439
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	30 721 986	27 060 400	3 661 586

1.3. Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	46 260	6 033 939	6 080 199	4 366 426	1 713 773	39,25
Chiffres d'affaires Nets	46 260	6 033 939	6 080 199	4 366 426	1 713 773	39,25
Production stockée			163 429	-197 673	361 102	182,68
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			186 571	233 524	- 46 953	-20,11
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			3 403	3 535	- 132	-3,73
Autres produits			113 208	24 527	88 681	361,56
Total des produits d'exploitation (I)			6 546 809	4 430 338	2 116 471	47,77
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			913 475	1 307 482	- 394 007	-30,13
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			2 937 246	3 041 413	- 104 167	-3,42
Impôts, taxes et versements assimilés			46 304	21 037	25 267	120,11
Salaires et traitements			1 871 091	1 944 106	- 73 015	-3,76
Charges sociales			928 635	741 350	187 285	25,26
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 120 183	1 113 610	6 573	0,59
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			16 717		16 717	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges			153 322	33 750	119 572	354,29
Autres charges			180 791	249 911	- 69 120	-27,66
Total des charges d'exploitation (II)			8 167 764	8 452 659	- 284 895	-3,37
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-1 620 954	-4 022 321	2 401 367	59,70
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			13 129	17 104	- 3 975	-23,24
Reprises sur provisions et transferts de charges				17 560	- 17 560	-100
Différences positives de change			20	28	- 8	-28,57
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				163	- 163	-100
Total des produits financiers (V)			13 149	34 855	- 21 706	-62,28
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			131 319	337 977	- 206 658	-61,15
Différences négatives de change			42	4	38	950,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				15 609	- 15 609	-100
Total des charges financières (VI)			131 361	353 590	- 222 229	-62,85
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-118 212	-318 735	200 523	62,91
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II-III-IV+V-VI)			-1 739 166	-4 341 056	2 601 890	59,94

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	18 214		18 214	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	18 214		18 214	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 000	3 677	16 323	443,92
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 761		16 761	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	36 761	3 677	33 084	899,76
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-18 547	-3 677	- 14 870	404,41
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-407 832	-925 541	517 709	55,94
Total des Produits (I+III+V+VII)	6 578 172	4 465 193	2 112 979	47,32
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	7 928 054	7 884 385	43 669	0,55
RESULTAT NET	-1 349 882	-3 419 192	2 069 310	60,52
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

1.4. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placements, sous déduction des découverts bancaires.

RUBRIQUES	31/12/17	31/12/16
Résultat net des sociétés intégrées	-1 349 882 €	-3 419 192 €
Amortissements et provisions	1 286 820 €	1 147 360 €
Variation des impôts différés	-137 594 €	-785 929 €
Capacité d'autofinancement	-200 656 €	-3 057 761 €
Variation du besoin en fonds de roulement	-289 362 €	154 629 €
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-490 018 €	-2 903 132 €
Acquisition d'immobilisations	-470 765 €	-373 656 €
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-470 765 €	-373 656 €
Emprunts Obligataires	-5 496 336 €	5 496 336 €
Comptes courants d'associés	-5 064 €	-712 808 €
Remboursement Subvention	-169 407 €	-343 629 €
Souscription Capital	10 703 560 €	1 915 036 €
Dettes sur OC	-241 028 €	241 028 €
Frais d'augmentation de capital	-232 350 €	
Autres Variations		-98 343 €
Souscription d'emprunts	1 000 000 €	1 419 426 €
Remboursements d'emprunts	-647 351 €	-1 952 474 €
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 912 024 €	5 964 572 €
Variations de trésorerie	3 951 241 €	2 687 784 €
Trésorerie d'ouverture	4 306 102 €	1 618 319 €
Trésorerie de clôture	8 257 344 €	4 306 102 €

1.5. Capitaux propres

1.5.1. Variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat net	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2015	3 053 520 €	21 804 081 €	(5 107 241 €)	(5 852 326 €)	13 898 034 €
Augmentation de capital	256 620 €	1 658 416 €			1 915 036 €
Frais d'augmentation de capital					0 €
Affectation du résultat			(5 852 326 €)	5 852 326 €	0 €
Autre variation			(98 344 €)		(98 344 €)
Résultat 31 décembre 2016				(3 419 192 €)	(3 419 192 €)
Situation au 31 décembre 2016	3 310 140 €	23 462 497 €	(11 057 911 €)	(3 419 192 €)	12 295 534 €
Augmentation de capital	1 071 432 €	9 399 778 €			10 471 210
Frais d'augmentation de capital					0 €
Affectation du résultat			(3 419 192 €)	3 419 192 €	0 €
Autre variation			5 282 €		5 282 €
Résultat 31 décembre 2017				(1 349 882 €)	(1 349 882 €)
Situation au 31 décembre 2017	4 381 572 €	32 862 275 €	(-14 471 821 €)	(1 349 882 €)	21 422 144 €

1.5.2. Eléments financiers dilutifs

Au 31 décembre 2017, il existait :

- 5 000 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) émis et attribués par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2014, chaque bon donnant droit à 10,13 actions ;
- 1 952 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) émis et attribués par le Conseil d'Administration du 16 avril 2015, chaque bon donnant droit à 10,13 actions ;

1.6. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Aucun Gain ni perte n'a été comptabilisé en capitaux propres.

2. Notes annexes aux états financiers consolidés

2.1. Informations générales

Ecoslops (« la société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») exercent leur activité dans le domaine de la collecte et du traitement des résidus hydrocarburés issus des navires. Les filiales Ecoslops Côte d'Ivoire et Cleanwater sont sans activité.

La société Ecoslops SA (mère du groupe) est une société par actions dont le siège social est au 7 rue Henri Rochefort 75017 Paris et immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le numéro Paris B 514 197 995.

Les titres de la société sont cotés sur le marché Alternext depuis le 20 février 2015.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2018.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, selon les principes définis par le Règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable (CRC) du 29 avril 1999, relatif aux comptes consolidés des entreprises commerciales.

2.2. Evènements significatifs

2.2.1. Augmentation de capital

a) Le 24 janvier 2017, 2 755 BSA 2014 ont été exercés, ayant entraîné l'émission de 27 550 actions ordinaires nouvelles. Le capital a ainsi été porté de 3 310 140 € à 3 337 690 €.

b) Le Conseil d'administration du 26 septembre 2017 a constaté l'émission de 610 704 actions nouvelles provenant de l'exercice de 610 704 ORNANE de 9 euros de valeur nominale. Le capital a ainsi été porté de 3 337 690 € à 3 948 394 €.

c) L'attribution définitive des actions attribuées gratuitement par le Conseil d'administration du 21 septembre 2016 et dont les conditions de performance ont été précisées par le Conseil d'administration du 21 septembre 2016 est intervenue le 22 septembre 2017 et a été constatée par le Conseil d'administration du 26 septembre 2017. Les actions définitivement attribuées restent soumises à une période de conservation expirant le 22 septembre 2018. Les actions gratuitement attribuées ont été des actions ordinaires nouvelles. Le capital a ainsi été porté de 3 948 394 € à 3 998 394 €.

d) Par décisions du Président Directeur Général en date du 29 septembre 2017 agissant sur subdélégation du conseil d'administration du 26 septembre 2017 dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire réservée aux actionnaires. Le capital a ainsi été augmenté d'un montant nominal de 383 178 € et porté à 4 381 572 € par émission de 383 178 actions nouvelles émises au prix de 13 euros, la réalisation définitive de cette augmentation étant intervenue le 27 octobre 2017.

2.2.2. Gouvernance

a) Suite à l'approbation par l'Assemblée générale du 13 juin 2017 de la création d'une fonction de censeur au sein du Conseil d'administration, en permettant au Conseil de nommer un ou plusieurs censeur(s) assistant aux réunions avec voix consultative, le Conseil d'administration du même jour a décidé de nommer BNP Paribas Développement en qualité de censeur du Conseil d'administration, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

b) Monsieur Peter Van Den Dries a annoncé sa démission de son mandat d'administrateur, par lettre du 1er octobre 2017, à effet immédiat. Le Conseil d'administration du 13 février 2018 en a pris acte.

2.2.3. Partenariat exclusif avec Heurtey Petrochem

Un accord de partenariat exclusif a été signé le 18 septembre 2015 avec Heurtey Petrochem portant sur la fourniture d'unités P2R destinées à recycler les slops maritimes. Cet accord, conclu pour une durée de dix ans, sans restriction de territoires, prévoit également la mise en commun des actions commerciales et des moyens de prospection afin d'accélérer le développement de nouveaux projets et de capitaliser sur la collaboration initiée depuis de nombreuses années entre les deux sociétés.

2.2.4. Accord de livraison

En 2017, ECOSLOPS Portugal a signé un accord de livraison de distillats avec la raffinerie de GALP à Sines démontrant la qualité des productions issues de notre unité. Ecoslops dispose maintenant d'un portefeuille de clients de grande réputation (GALP, SOPREMA, EDP...) qui couvre l'ensemble de sa production. GALP a procédé à 5 achats de lots de distillats courant 2017 par le biais du pipeline mis en place entre nos installations et les leurs, ce qui en fait notre premier client sur l'année

2.2.5. Développement

En 2017, Ecoslops a continué ses projets d'implantation à Marseille au sein de la raffinerie de La Mede.

Des projets à Anvers et au Canal de Suez sont en cours d'étude.

Suite à la validation industrielle du mini P2R, des contrats commerciaux pour la vente ou la location sont en cours.

2.2.6. Financements bancaires

La société Ecoslops Portugal a contracté un financement de 1 000 000 € auprès de la BNP

2.3. Continuité d'exploitation

Au cours de l'année 2018, la construction de l'unité de Marseille et la continuation du développement des projets d'Anvers et du Canal de Suez seront les priorités. La validation industrielle du MINI-P2R sera également une priorité avant de considérer des premières ventes en 2019. Un prototype sera construit au premier semestre 2018 avant une première unité à l'échelle 1 en fin d'année.

Des contacts commerciaux sont déjà en cours pour la réalisation de vente ou de location de ce type de module. Cette activité est très complémentaire à celle du P2R ; le cycle de vente est plus court et nécessite peu de capitaux engagés.

Ecoslops dispose là encore d'une position de leader sur un marché mondial qui n'offre aucune solution aux problèmes des slops dans les ports insulaires ou de taille uniquement régionale.

Pour les douze mois à venir la société prévoit la génération de cash-flow d'exploitation positif au Portugal comme en 2017.

Dans ce contexte, le principe de continuité d'exploitation est approprié pour la clôture des comptes au 31 décembre 2017.

2.4. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France (loi du 3 janvier 1985 complétées par le nouveau règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-02 du 29 avril 1999, n°2004-06 concernant la comptabilisation des actifs et n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs).

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique.

2.4.1. Utilisation d'hypothèses et d'estimations

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- L'évaluation des actifs corporels
- Le niveau d'activité future
- Les dépréciations d'actifs circulants

Changement d'estimation comptable :

Il n'a eu aucun changement au cours de l'exercice

2.4.2. Principe de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect par la détention de plus de 50% des droits de vote émis sont consolidées par intégration globale.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes bilanciaux et transactions réciproques sont éliminés en totalité dans les sociétés intégrées.

La consolidation est réalisée à partir des comptes clos au 31 décembre 2017.

2.4.3. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les sociétés consolidées établissent leurs comptes en euros

2.4.4. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères, s'il en existe, sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date des transactions. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.4.5. Immobilisations incorporelles

2.4.5.1. Principes

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan au coût historique.

2.4.5.2. Ecart d'acquisition

Il n'existe pas d'écart d'acquisition à la clôture de l'exercice.

2.4.5.3. Coûts de développement

Les coûts de développement engagés au cours de l'exercice sont comptabilisés en immobilisations incorporelles selon la méthode préférentielle. Les frais de recherche et de développement correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise pour son propre compte. Ils sont inscrits à l'actif dès lors qu'ils remplissent simultanément les conditions suivantes :

- le projet en cause est nettement individualisé,
- le projet a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale,
- le coût du projet peut être distinctement établi.

Les frais correspondant au temps passé sur le projet P2R - OW2P par les salariés ont été immobilisés sur l'exercice 2014. L'évaluation a été calculée sur la base du coût horaire et des frais directement liés au projet. Ils sont amortis à partir du 1^{er} janvier 2015 sur une durée de 5 ans.

2.4.5.4. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées du droit d'entrée versé à CLT pour bénéficier de la sous concession du site de Sines au Portugal et de logiciels qui sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation prévue.

Le droit d'entrée versé à CLT est amorti linéairement sur 15 ans.

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de 3 ans.

2.4.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les frais intercalaires et les dépenses financières engagés dans le cadre de ces immobilisations ne sont pas comptabilisés à l'actif. Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

- Matériels de bureau et informatiques : 3 à 5 ans
- Mobiliers : 10 ans

L'installation OW2P au Portugal a été mise en service en décembre 2014 . depuis le 1^{er} Janvier 2016 l'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie réelle de chaque composant,

Etudes, Engineering, Consulting (1)	15 à 30 ans
Génie civil	40 ans
Bâtiments	40 ans
Four tubulaire	15 ans
Matériel centrifugation	15 ans
Echangeurs de chaleur	15 ans
Autres équipements	10 ans
Réservoirs	30 ans
Tuyauterie	30 ans
Instrumentation Electricité	30 ans
Unité Pilote	5 ans
Structure métallique	30 ans
Autres	3 à 15 ans
Unité traitement des eaux	15 ans
Unité séparation	15 ans
Général	15 ans

2.4.7. Immobilisations financières

Les dépôts et cautionnements sont comptabilisés à leur valeur nominale et dépréciés si un risque de non recouvrement est constaté.

2.4.8. Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire qu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif.

Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif et amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dette financière. Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles.

2.4.9. Stock

Les stocks de matières premières sont évalués à leur coût d'acquisition, qui est constitué du prix d'achat, des frais accessoires et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des marchandises. Une provision pour dépréciation est calculée lorsque la valeur vénale du bien considéré est inférieure à la valeur brute inscrite au bilan.

2.4.10. Clients et créances d'exploitation

Les dépréciations des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. Les en-cours de services comprenant les travaux effectués non encore facturés ont été reclassés dans les créances clients en factures à établir. Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

2.4.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend exclusivement des comptes courants ouverts auprès d'établissements de crédit.

2.4.12. Impôts exigibles

L'ensemble des sociétés du groupe est à ce jour déficitaire.

2.4.13. Impôts différés

Les impôts différés résultent des éléments suivants :

- décalages temporaires entre comptabilité et fiscalité
- retraitements et éliminations imposés par la consolidation
- déficits fiscaux reportables dont l'imputation sur les bénéfices futurs est probable

2.4.14. Avantages accordés au personnel

2.4.14.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

2.4.14.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à cotisations définies : l'obligation du groupe est limitée au versement de cotisations. Ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. Les cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Régimes à prestations définies : les indemnités de fin de carrières ne sont pas comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif.

2.4.14.3. Autres avantages à long terme

Il n'existe aucun avantage à long terme.

2.4.14.4. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées lors de la mise en œuvre d'une procédure.

2.4.15. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

2.4.16. Actifs et passifs éventuels

Il n'existe ni actifs ni passifs éventuels au 31 décembre 2017

2.4.17. Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont principalement constitués de la vente de carburant marin, des services rendus aux navires (collecte de résidus hydrocarbonés, fourniture d'eau), de vente de vapeur aux industries du port. Les taxes sur le chiffre d'affaires propres à certains pays sont déduites du chiffre d'affaires.

2.4.18. Dépenses de recherche et développement

Au 31 décembre 2017, les coûts de développement éligibles au crédit impôt recherche (CIR) se sont élevés à 795 750 Euros. La société ECOSLOPS SA a demandé le remboursement du CIR 2017 pour un montant de 307 561 Euros

2.4.19. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué inclut au dénominateur le nombre de titres potentiellement à créer (Cf. § 2.6.5).

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur à la valeur des capitaux propres.

2.4.20. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

ENTREPRISES	SIEGES	N° SIREN	% de CONTROLE	% d'INTERET	METHODE
Ecoslops SA	7, rue Henri Rochefort 75017 Paris	514 197 995	100 %	100 %	I.G.
Ecoslops Portugal SA	Edifício ZILS – Monte Feio Apartado 138 7521-902 SINES PORTUGAL	508 816 777	100 %	100 %	I.G.
Cleanwater LTD	Edifício ZILS – Monte Feio Apartado 138 7520-064 SINES PORTUGAL	509 942 423	100 %	100 %	Non Consolidé
Ecoslops Côte d'Ivoire SA	Abidjan Zone Industrielle de Vridi Rue de la pointe des fumeurs 06 BP 2593 Abidjan 06	CI-ABJ-2014-B- 4237	60%	60%	Non Consolidé

La filiale Ecoslops Maroc SARL, sans activité, a été fermée en 2017.

Les méthodes d'intégration n'ont pas évolué par rapport au 31 décembre 2016.

Filiales et participations non consolidées	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur nette des titres détenus	Résultat du dernier exercice clos
Cleanwater LTD	10 000 €	-2 352 €	100%	10 000 €	NS
Ecoslops Côte d'Ivoire SA	3 811 € (1)	0	60%	9 147 € (2)	NS

(1) Capital social versé.

(2) Dont 6 860 Euros de versement restant à effectuer sur l'acquisition des titres

2.4.21. Informations sectorielles

Ecoslops ne publie pas d'information sectorielle, dans la mesure où la société est organisée autour d'une activité principale «La Collecte, le traitement et la valorisation des résidus pétroliers et toutes opérations liées », et intervient exclusivement sur la période sur le territoire Portugais.

Au cours de la période, cette activité recouvre plusieurs domaines (études, ingénierie, recherche et développement, construction de l'unité OW2P, collecte) mais au niveau de la gestion et du management, ces domaines sont traités comme un seul secteur d'activité.

2.5. Notes sur le bilan

2.5.1. Actifs immobilisés Bruts

- Immobilisations incorporelles

Nature des biens immobilisés	Début	Acquisition	Cession	Virement	Valeur Fin
Frais d'établissement	1 766 €		1 766 €		
Logiciels Ecoslops France	11 796 €				11 796 €
Logiciels Ecoslops Portugal	90 256 €	2 047 €			92 303 €
Frais de R&D P2R-OW2P	231 408 €				231 408 €
Droit d'entrée CLT (1)	500 000 €				500 000 €
Total immobilisations incorporelles	835 226 €	2 047 €	1 766 €		835 147 €

(1) La société Ecoslops Portugal SA a signé le 20 août 2012 un contrat de sous concession avec la société CLT (Companhia Logistica de Terminals Maritimo SA), lui conférant pour une durée de 15 ans l'exclusivité de la collecte et du traitement des résidus liquides hydrocarbonés dans le port de Sines, au Portugal. Conformément à ce contrat, Ecoslops Portugal SA a versé à CLT un droit d'entrée de 500 000 €.

Ecoslops Portugal SA a versé également un loyer annuel fixe de 364 648 € pour l'utilisation des installations et du terrain. Les loyers versés à CLT dans le cadre de ce contrat sont couverts par une garantie bancaire (Cf. § 2.7.5)

- Immobilisations corporelles

Nature des biens immobilisés	Début	Acquisition	Cession	Virement	Valeur Fin
Immobilisation France	70 729 €	5 058 €			75 787 €
Immobilisation Portugal (2)	20 361 333 €	357 473 €			20 718 806 €
Total immobilisations corporelles	20 432 062 €	362 531 €			20 794 593 €

2) Les immobilisations correspondent au coût de construction de l'unité OW2P (Oil Waste Processing Plant) mise en service en décembre 2014 et qui permet de produire des carburants marins recyclés conformes à l'ISO 8217.

Les principaux composants de l'unité sont les suivants :

	31/12/16	Entrées	Transfert	31/12/17
Etudes, Engineering, Consulting (1)	6 253 862 €		-71 000	6 182 862
Génie civil	648 270 €			648 270 €
Bâtiments	379 230 €			379 230 €
Four tubulaire	1 060 883 €			1 060 883 €
Matériel centrifugation	370 050 €			370 050 €
Echangeurs de chaleur	1 597 439 €			1 597 439 €
Autres équipements	737 757 €	75 276		813 033 €
Réservoirs	1 034 898 €			1 034 898 €
Tuyauterie	2 195 476 €	199 319		2 394 795 €
Instrumentation Electricité	2 403 894 €	5 666		2 409 560 €
Unité Pilote	206 912 €		- 10 633	196 279 €
Structure métallique	106 229 €			106 229 €
Autres	650 092 €	30 536		680 625 €
Unité traitement des eaux	614 305 €			614 305 €
Unité séparation	1 000 042 €			1 000 042 €
Général	1 101 993 €	46 676		1 148 669 €
Total	20 361 333 €	357 473	- 81 633	20 718 806 €

- Immobilisations financières

Nature des biens immobilisés	Début	Acquisition	Cession	Valeur Fin
Participation non consolidée	19 147 €			19 147 €
Prêts et autres immobilisations financières	34 104 €	3 850 €		37 954 €
Total immobilisations financières	53 251 €	3 850 €		57 101 €

2.5.2. Amortissements

Amortissements	Début	Dotations (1)	Virement/Cession	Valeur Fin
Frais d'établissement	1 413 €		1 413 €	
Concessions, brevets, droits similaires	48 946 €	32 126 €		81 072 €
Frais de recherche et développement	92 435 €	27 373 €		119 808 €
Droit d'entrée (1)	149 895 €	34 854 €		184 749 €
Autres immobilisations incorporelles	292 689 €	94 353 €	1 413 €	385 629 €
Agencements	2 742 967 €	1 025 830 €	11 297 €	3 757 500 €
Immobilisations corporelles	2 742 967 €	1 025 830 €	11 297 €	3 757 500 €
TOTAL	3 035 656 €	1 120 183 €	12 710 €	4 143 129 €

(2) Le droit d'entrée est amorti linéairement sur 15 ans

2.5.3. Impôts différés

Nature	31/12/17	31/12/16
Déficits reportables (1)	1 967 180 €	1 829 585 €
Indemnités de fin de carrière		
Différences temporaires		
Dépôt de garantie		
Total	1 967 180 €	1 829 585 €

(1) Les déficits reportables retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux constatés par notre filiale Ecoslops Portugal. Le montant activé est supporté par les prévisions de bénéfices fiscaux utilisables par la société. Le montant de l'impôt sur les déficits fiscaux cumulés au 31 décembre 2017 d'Ecoslops France n'est pas activé. Au 31 décembre le montant des déficits fiscaux est de 9 158 606 €

2.5.4. Créances

Créances clients	31/12/17	A moins d'un an
Clients	1 011 465 €	1 011 465 €
Total	1 011 465 €	1 011 465 €

Au 31 décembre 2017, le montant des créances clients est intégralement à moins d'un an.

Autres Créances	31/12/17	A moins d'un an
Impôts sur les sociétés	312 844 €	312 844 €
Taxe sur la valeur ajoutée	880 045 €	880 045 €
Autres Créances	236 845 €	236 845 €
Total	1 429 734 €	1 429 734 €

Au 31 décembre 2017, le montant des autres créances est intégralement à moins d'un an.

2.5.5. Avances conditionnées

Le 27 octobre 2010, la société Ecoslops Portugal SA a signé avec l'IAPMEI (Institut d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Innovation) un contrat d'attribution d'aides financières dans le cadre du système d'encouragement à l'innovation.

Au titre de ce contrat, Ecoslops Portugal SA s'est vue attribuée une aide globale de 6 227 580 € dans le cadre de son projet de construction d'une unité de traitement de déchets hydrocarburés.

Au 31 décembre 2017, le montant total de la subvention reçue par Ecoslops Portugal SA s'élève à 6 221 143 €. Le montant total des fonds remboursés s'élève à 853 925 €. (Dont 149 907 € au cours de l'exercice).

A ce stade, les conditions de remboursement ne sont pas acquises et de ce fait, aucune quote-part n'est comptabilisée en résultat mais maintenue en dettes pour un montant de 5 367 218 €.

En l'état actuel du projet, le montant de cette dette sera de

- 4 987 218 € au 31 Décembre 2018
- 2 400 218 € au 31 Décembre 2019
- 0 au 31 Décembre 2020

2.5.6. Emprunts bancaires

La société Ecoslops SA ne dispose pas d'emprunt ni de crédit bancaire au 31 décembre 2015. La société Ecoslops Portugal a contracté un emprunt d'un million d'euro au cours de l'exercice

2.5.7. Echéance des crédits en cours

Comptes courants	31/12/17	A -d'1 an	Dont à +d'1 an et à moins de 5 ans	Dont à +de 5 ans
Actionnaires	3 706 €	3 706 €		
Total	3 706 €	3 706 €		

Emprunts et dettes financières	31/12/17	A -d'1 an	Dont à +d'1 an et à moins de 5 ans	Dont à +de 5 ans
Emprunts Ecoslops Portugal	1 763 040 €	561 227 €	1 201 813 €	
Total	1 763 040 €	561 227 €	1 201 813 €	

2.5.8. Dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales (1)	31/12/17	31/12/16	Variation
Personnel	228 609 €	234 283 €	- 5 674 €
Organismes sociaux	329 111 €	146 762 €	182 349 €
Etat, impôts sur les bénéfices	127 477 €	167 673 €	-40 196 €
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 469 €	12 849 €	-380 €
Autres Impôts et taxes	1 560 €	1 972 €	-412 €
Total	699 226 €	563 539 €	135 687 €

(1) Toutes les dettes fiscales et sociales sont à moins d'un an.

2.6. Notes sur le compte de résultat

2.6.1. Détail du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par secteur en €	31/12/17	31/12/16
Collecte de déchets	990 K€	1 015 K€
Vente de Marine Diesel Oil et bitume léger	3 946 K€	2 170 K€
Vente des déchets hydrocarbonés		5 K€
Vente de vapeur	227 K€	229 K€
Vente d'eau	415 K€	355 K€
Autres	502 K€	592 K€
TOTAL	6 080 K€	4 366 K€

2.6.2. Charges financières nettes

	31/12/17	31/12/16
Différence positive de Change	20 €	28 €
Autres produits	13 129 €	34 664 €
Revenus des valeurs mobilières		163 €
Dépréciations de VMP		
Intérêts	- 131 319 €	- 337 979 €
Charges sur cession de VMP		-15 611 €
Différence négative de Change	- 42 €	
TOTAL	-118 212 €	- 318 735 €

2.6.3. Charges d'impôts

	31/12/17	31/12/16
Crédits d'impôts	-307 561 €	-221 535 €
Charge d'impôts	37 323 €	81 923 €
Impôts différés	-137 594 €	-785 929 €
TOTAL	- 407 832 €	- 925 541 €

2.6.4. Résultat par action

	31/12/17	31/12/16
Résultat part du groupe	- 1 349 882 €	-3 419 192
Nombre d'actions au 31 décembre	4 281 572	3 310 140
Résultat de base Part du groupe par action	-0,31 €	-1,03 €
Résultat dilué par action (1)	-0,31 €	-1,03 €

(1) Le résultat dilué par action, du fait de la perte de l'exercice, est identique au résultat de base par action.

2.7.5.Engagements hors bilan

Engagements donnés pour le compte d'Ecoslops Portugal :

- Caution CLT donnée de 700 000 Euros, approuvée par le Conseil d'Administration d'Ecoslops SA du 30 octobre 2012.

Cet engagement a été revalorisé au 1 Avril 2016 pour une valeur totale de 725 000 Euros.

2.7.6.Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Il n'existe aucun autre avantage (avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme, indemnités de fin de contrat, paiements en actions) au 31 décembre 2017.

2.7.7.Evènements postérieurs au 31 décembre 2017

Depuis la clôture, 810 BSPCE ont été exercés, ayant entraîné l'émission de 8 100 actions ordinaires nouvelles. Le capital au 31 décembre 2017 est ainsi porté de 4 381 572€ à 4 389 672€.

Ecoslops a annoncé avoir franchi une nouvelle étape dans le cadre de son projet d'implantation en Egypte avec la signature d'un Memorandum of Understanding (MOU) avec Suez Canal Economic Zone pour la réalisation d'une étude de faisabilité détaillée.

Ce projet bénéficie du soutien actif du gouvernement français, via le financement de l'étude par le Fond d'étude et d'Aide au Secteur Privé (FASEP), et d'un accompagnement par le service économique de l'Ambassade de France au CAIRE.

AUDITINVEST

ERNST & YOUNG et Autres

Ecoslops S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

AUDITINVEST
32, rue de Lisbonne
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Ecoslops S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Ecoslops S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ecoslops S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Continuité d'exploitation » traite le principe en s'appuyant sur le plan de trésorerie du groupe. A ce titre, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

La note « Immobilisations financières » précise les modalités d'appréciation de la valeur d'utilité des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans cette note. Nous avons également vérifié que le tableau des filiales et participations fournit une information appropriée.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

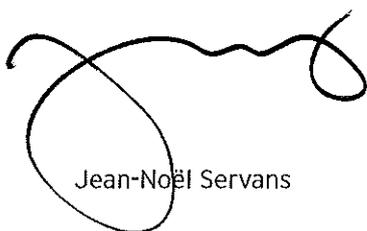
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 25 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

AUDITINVEST



Jean-Noël Servans

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-François Nadaud

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	231 088	138 653	92 435	138 653	- 46 218
Concessions, brevets, droits similaires	11 796	11 796		1 730	- 1 730
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	75 788	52 991	22 796	24 527	- 1 731
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	5 889 047		5 889 047	5 897 798	- 8 751
Créances rattachées à des participations	10 473 732		10 473 732	10 473 732	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	25 462		25 462	25 462	
TOTAL (I)	16 706 913	203 441	16 503 473	16 561 902	- 58 429
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	265 001		265 001	147 532	117 469
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				34 347	- 34 347
. Personnel	26		26		26
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	312 244		312 244	222 924	89 320
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	87 387		87 387	49 750	37 637
. Autres	9 195 970		9 195 970	8 903 170	292 800
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	2 089 236		2 089 236	2 078 104	11 132
Disponibilités	4 823 371		4 823 371	1 848 998	2 974 373
Instrument de trésorerie					
Charges constatées d'avance	72 138		72 138	61 904	10 234
TOTAL (II)	16 845 375		16 845 375	13 346 729	3 498 646
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	33 552 288	203 441	33 348 847	29 908 631	3 440 216

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	4 381 572	3 310 140	1 071 432
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 862 275	23 462 497	9 399 778
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-3 179 092	-1 977 365	-1 201 727
Résultat de l'exercice	-1 460 402	-1 201 727	- 258 675
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	32 604 352	23 593 545	9 010 807
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	91 322		91 322
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	91 322		91 322
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles		5 496 336	- 5 496 336
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	254	204	50
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers		260 528	- 260 528
. Associés	9 045	9 245	- 200
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	242 960	317 238	- 74 278
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	40 894	44 030	- 3 136
. Organismes sociaux	329 111	146 762	182 349
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 469	12 849	- 380
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 580	1 972	- 392
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 860	13 423	- 6 563
Autres dettes	10 000	12 500	- 2 500
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	653 173	6 315 086	-5 661 913
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	33 348 847	29 908 631	3 440 216

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total			
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	46 260	185 654	231 913	225 879	6 034	2,67	
Chiffres d'affaires Nets	46 260	185 654	231 913	225 879	6 034	2,67	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			186 571	200 000	- 13 429	-6,71	
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				3 535	- 3 535	-100	
Autres produits			22 905	18 997	3 908	20,57	
Total des produits d'exploitation (I)			441 389	448 411	- 7 022	-1,57	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes			789 476	778 207	11 269	1,45	
Impôts, taxes et versements assimilés			46 304	21 037	25 267	120,11	
Salaires et traitements			842 647	727 151	115 496	15,88	
Charges sociales			496 099	283 472	212 627	75,01	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			54 736	54 787	- 51	- 0,09	
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant							
Dotations aux provisions pour risques et charges			91 322		91 322	N/S	
Autres charges			45 242	30 104	15 138	50,29	
Total des charges d'exploitation (II)			2 365 827	1 894 758	471 069	24,86	
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-1 924 438	-1 446 347	- 478 091	33,06	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations			65 571	62 254	3 317	5,33	
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés			168 458	235 955	- 67 497	-28,61	
Reprises sur provisions et transferts de charges				17 560	- 17 560	-100	
Différences positives de change			20	28	- 8	-28,57	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				163	- 163	-100	
Total des produits financiers (V)			234 049	315 960	- 81 911	-25,92	
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilées			58 986	273 584	- 214 598	-78,44	
Différences négatives de change			42	4	38	950,00	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				15 609	- 15 609	-100	
Total des charges financières (VI)			59 027	289 198	- 230 171	-79,59	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			175 022	26 762	148 260	553,99	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-1 749 416	-1 419 584	- 329 832	23,23	

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	18 214		18 214	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	18 214		18 214	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 000	3 677	16 323	443,92
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 761		16 761	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	36 761	3 677	33 084	899,76
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-18 547	-3 677	- 14 870	404,41
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-307 561	-221 535	- 86 026	38,83
Total des Produits (I+III+V+VII)	693 652	764 371	- 70 719	-9,25
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	2 154 054	1 966 098	187 956	9,56
RESULTAT NET	-1 460 402	-1 201 727	- 258 675	21,53
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 33 348 847,40 Euros.

Le résultat net comptable est une perte de 1 460 402,45 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-2 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que des règlements ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice et dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Utilisations d'estimation

Ces comptes sociaux impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant l'exercice. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Coût de développement

La société procède à l'immobilisation de frais de recherche et développement au titre du projet P2R-OW2P pour un montant de 231 088 Euros au 31 décembre 2017. Ces dépenses sont amorties sur une durée de 5 ans.

Les montants immobilisés sont inscrits à l'actif sur la base de coûts directs composés de salaires et de charges sociales, frais de déplacement.

Immobilisations incorporelles

Le poste « concessions, brevets, droits similaires » au 31 décembre 2017 correspond à des logiciels acquis par la société.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire sur une durée de 1 à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition.
Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

Matériels de bureau et informatiques :	3 à 5 ans
Mobiliers :	10 ans

Immobilisations financières :

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, à la clôture de l'exercice, les titres sont dépréciés à concurrence de la valeur d'utilité. Celle-ci est appréciée selon les différents critères tels que la quote-part des capitaux propres de la société concernée, ses cash-flows et perspectives futures de rentabilité.

La société ECOSLOPS SA dispose de titres de participation de la société Ecoslops Portugal SA, de la société Cleanwater Lda et de la société Ecoslops Cote d'Ivoire SA.

L'avance en compte courant bloquée à la société ECOSLOPS Portugal inscrite en « créances rattachées à des participations » s'élève au 31 décembre 2017 à 6 700 000 Euros.

La société Ecoslops SA a consenti à la société Ecoslops Portugal SA un prêt d'un montant de 2 000 000 Euros en décembre 2012. Conformément à l'avenant 2 à la convention de crédit du 15 décembre 2012, un complément de prêt de 1 000 000 Euros a été effectué au cours de l'année 2015 par compensation avec la créance d'Ecoslops SA.

Des intérêts sur ce prêt ont été enregistrés pour 65 571 Euros au 31 décembre 2017 et pour 62 254 Euros au 31 décembre 2016.

Provisions

La société comptabilise une provision lorsqu'elle a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, la société fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Dépenses de recherche et développement:

Au 31 décembre 2017, les coûts de développement éligibles au crédit impôt recherche (CIR) se sont élevés à 795 750 Euros. La société ECOSLOPS SA a demandé le remboursement du CIR 2017 pour un montant de 307 561 Euros. Ce remboursement interviendra en 2018.

Comptabilisation et présentation du crédit impôt compétitivité et emploi (CICE)

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013). Au 31 décembre 2017, le montant du CICE de la société Ecoslops SA s'est élevé à 4 683 €. Il sera utilisé pour reconstituer le fond de roulement.

Augmentation de capital

Le 24 janvier 2017, 2 755 BSA 2014 ont été exercés, ayant entraîné l'émission de 27 550 actions ordinaires nouvelles. Le capital a ainsi été porté de 3 310 140 € à 3 337 690 €.

Le Conseil d'administration du 26 septembre 2017 a constaté l'émission de 610 704 actions nouvelles provenant de l'exercice de 610 704 ORNANE de 9 euros de valeur nominale. Le capital a ainsi été porté de 3 337 690 € à 3 948 394 €.

L'attribution définitive des actions attribuées gratuitement par le Conseil d'administration du 21 septembre 2016 et dont les conditions de performance ont été précisées par le Conseil d'administration du 21 septembre 2016 est intervenue le 22 septembre 2017 et a été constatée par le Conseil d'administration du 26 septembre 2017. Les actions définitivement attribuées restent soumises à une période de conservation expirant le 22 septembre 2018. Les actions gratuitement attribuées ont été des actions ordinaires nouvelles. Le capital a ainsi été porté de 3 948 394 € à 3 998 394 €.

Par décisions du Président Directeur Général en date du 29 septembre 2017 agissant sur subdélégation du conseil d'administration du 26 septembre 2017 dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire réservée aux actionnaires. Le capital a ainsi été augmenté d'un montant nominal de 383 178 € et porté à 4 381 572 € par émission de 383 178 actions nouvelles émises au prix de 13 euros, la réalisation définitive de cette augmentation étant intervenue le 27 octobre 2017.

Gouvernance

Suite à l'approbation par l'Assemblée générale du 13 juin 2017 de la création d'une fonction de censeur au sein du Conseil d'administration, en permettant au Conseil de nommer un ou plusieurs censeur(s) assistant aux réunions avec voix consultative, le Conseil d'administration du même jour a décidé de nommer BNP Paribas Développement en qualité de censeur du Conseil d'administration, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Peter Van Den Dries a annoncé sa démission de son mandat d'administrateur, par lettre du 1er octobre 2017, à effet immédiat. Le Conseil d'administration du 13 février 2018 en a pris acte.

Continuité d'exploitation :

Au cours de l'année 2018, la construction de l'unité de Marseille et la continuation du développement des projets d'Anvers et du Canal de Suez seront les priorités. La validation industrielle du MINI-P2R sera également une priorité avant de considérer des premières ventes en 2019. Un prototype sera construit au premier semestre 2018 avant une première unité à l'échelle 1 en fin d'année.

Des contacts commerciaux sont déjà en cours pour la réalisation de vente ou de location de ce type de module. Cette activité est très complémentaire à celle du P2R ; le cycle de vente est plus court et peu de capitaux engagés.

Ecoslops dispose là encore d'une position de leader sur un marché mondial qui n'offre aucune solution aux problèmes des slops dans les ports insulaires ou de taille uniquement régionale.

ELEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2017

Depuis la clôture, 810 BSPCE ont été exercés, ayant entraîné l'émission de 8 100 actions ordinaires nouvelles. Le capital au 31 décembre 2017 est ainsi porté de 4 381 572€ à 4 389 672€.

Ecoslops a annoncé avoir franchi une nouvelle étape dans le cadre de son projet d'implantation en Egypte avec la signature d'un Mémorandum of Understanding (MOU) avec Suez Canal Economic Zone pour la réalisation d'une étude de faisabilité détaillée.

Ce projet bénéficie du soutien actif du gouvernement français, via le financement de l'étude par le Fond d'étude et d'Aide au Secteur Privé (FASEP), et d'un accompagnement par le service économique de l'Ambassade de France au CAIRE.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF**Frais de recherche & développement = 231 088 €**

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	231 088	138 653	92 435	%

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 16 706 913 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	242 884			242 884
Immobilisations corporelles	70 730	5 058		75 788
Immobilisations financières	16 396 992		8 751	16 388 241
TOTAL	16 710 606	5 058	8 751	16 706 913

Amortissements et provisions d'actif = 203 441 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	102 501	47 948		150 449
Immobilisations corporelles	46 203	6 788		52 991
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	148 704	54 736		203 441

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais recherche & développement	231 088	138 653	92 435	5 ans
Concess.brevets licences	11 796	11 796	0	de 1 à 3 ans
Instal./agenc.divers	3 334	586	2 748	15 ans
Mat.bureau & informatique	42 030	33 371	8 659	de 3 à 5 ans
Mobilier	30 424	19 034	11 390	10 ans
TOTAL	318 672	203 441	115 232	

Etat des créances = 20 431 962 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	10 499 194		10 499 194
Actif circulant & charges d'avance	9 932 767	9 932 767	
TOTAL	20 431 962	9 932 767	10 499 194

Produits à recevoir par postes du bilan = 91 003 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	73 059
Autres créances	17 944
Disponibilités	
TOTAL	91 003

Charges constatées d'avance = 72 138 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 4 381 572 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3310140	1,00	3 310 140
Titres émis	1071432	1,00	1 071 432
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4381572	1,00	4 381 572

Au 31 décembre 2017, Ecoslops SA détient 1 953 de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu le 20 février 2015 entre Ecoslops SA et CM-CIC Market Solutions.

Variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Report à nouveau	Résultat net	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2016	3 310 140€	23 462 497€	-1 977 365€	- 1 201 727 €	23 593 545€
Augmentation de capital (21.01.17)	27 550€	198 360€			225 910€
Augmentation de capital (26.09.17)	660 704€	4 835 632€			5 496 336€
Augmentation de capital (27.10.17)	383 178€	4 365 786€			4 748 964€
Affectation du résultat			-1 201 727€	1 201 727€	
Résultat 31 décembre 2017			-		-1 460 402€
Situation au 31 Décembre 2017	4 381 572€	32 862 275€	-3 179 092€	- 1 460 402€	32 604 352€

Eléments financiers dilutifs

Au 31 décembre 2017, il existait :

- 5 000 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) émis et attribués par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2014, chaque bon donnant droit à 10,13 actions ;
- 1 952 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) émis et attribués par le Conseil d'Administration du 16 avril 2015, chaque bon donnant droit à 10,13 actions ;

Provisions = 91 322 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &		91 322			91 322
TOTAL		91 322			91 322

Etat des dettes = 653 173 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	254	254		
Dettes financières diverses	9 045	9 045		
Fournisseurs	242 960	242 960		
Dettes fiscales & sociales	384 055	384 055		
Dettes sur immobilisations	6 860	6 860		
Autres dettes	10 000	10 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	653 173	653 173		

Charges à payer par postes du bilan = 310 203 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	254
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	59 056
Dettes fiscales & sociales	250 892
Autres dettes	
TOTAL	310 203

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 231 913 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	196 260	84,63 %
Produits des activités annexes	35 654	15,37 %
TOTAL	231 913	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -307 561 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-1 924 438		-1 924 438
Résultat financier	175 022		175 022
Résultat exceptionnel	-18 547		-18 547
Participation des salariés			
TOTAL	-1 767 963	-307 561	-1 460 402

La société Ecoslops SA a demandé le remboursement du CIR 2017 pour un montant de 307 561 €.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	6
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	1
Ouvriers	
TOTAL	7

Engagement hors-bilan :

Engagement donné pour le compte d'ECOSLPS Portugal : Caution CLT de 700 K Euros approuvé par le conseil d'administration du 30 Octobre 2012.

Cet engagement a été revalorisé au 1 Avril 2016 pour une valeur totale de 725 K Euros.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 91 003 €

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablir(418100)	73 059
TOTAL	73 059

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Deb et cred divers produits a recevoir(468700)	17 944
TOTAL	17 944

Charges constatées d'avance = 72 138 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(488000)	72 138
TOTAL	72 138

Charges à payer = 310 203 €

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Banque intérêts courus (518600)	254
TOTAL	254

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	59 056
TOTAL	59 056

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés a payer(428200)	40 188
Org soc charges a payer prods a recevoir(438000)	175 973
Org.soc. congés a payer(438200)	17 731
Org.soc. autres charges a payer(438600)	15 420
Etat autres charges a payer(448600)	1 580
TOTAL	250 892

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ECOSLOPS PORTUGAL	5 500 000		100%	5 869 900	5 869 900	10 473 732	0	6 033 939	18 578	
CLEANWATER	10 000		100%	10 000	10 000			0		
ECOSLOPS COTE D'IVOIRE(3)	3 811(1)	0	60%	9 147(2)	9 147(2)			0		
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										

a) Françaises	Néant									
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises	Néant									
b) Etrangères										

(1) Capital social versé.

(2) Dont 6 860 Euros de versement restant à effectuer sur l'acquisition des titres.

(3) Ecoslops Cote d'Ivoire n'a pas encore d'activité

Ecoslops S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions
réglementées**

AUDITINVEST
32, rue de Lisbonne
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Ecoslops S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Ecoslops S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

■ Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec les sociétés Gemmes Ventures et J4A Holdings S.A., respectivement administrateur et actionnaire détenant plus de 10 % du capital social de votre société

Avances d'actionnaires en compte courant rémunérées

Nature et objet

Versements d'avances en compte courant rémunérées, réalisées par des actionnaires de votre société.

Modalités

Par cette convention signée le 17 juillet 2014 et son avenant du 14 octobre 2014, votre société s'engage à rémunérer ces comptes courants au taux d'intérêt annuel maximal fiscalement déductible.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration le 1^{er} juillet 2014 et prolongée par autorisation de votre conseil d'administration du 29 janvier 2015.

2. Avec la société Gemmes Ventures

Conventions de placement et d'avances en compte courant

Personnes concernées

M. Philippe Monnot, représentant la société Gemmes Ventures, est administrateur de votre société, et M. Vincent Favier, administrateur de votre société et de la société de gestion du fonds Ouessant.

Nature et objet

Placement par votre société de l'avance en compte courant consentie par la société Gemmes Ventures au fonds Ouessant.

Modalités

Par ces conventions, votre société consent, d'une part, à placer l'avance en compte courant accordée par la société Gemmes Ventures (€ 480.000) sur le fonds Ouessant et, d'autre part, la rémunération de ce placement sera acquise à votre société à hauteur de l'intérêt qu'elle aurait perçu en rémunération d'un placement sur un compte à terme (0,17 %), la différence avec la rémunération effectivement perçue du fonds Ouessant devant être reversés à la société Gemmes Ventures. Il est également prévu par la convention que la société Gemmes Ventures s'engage à prendre en charge la perte éventuelle résultant d'une performance négative.

Au titre de ces conventions, votre société détient une créance de € 17.944 envers la société Gemmes Ventures correspondant à la prise en charge de la perte par celle-ci.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 25 juin 2015.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec M. Peter Van Den Dries, administrateur de votre société

Convention de prestations de services

Nature et objet

Convention d'assistance et de conseil en matière stratégique, réglementaire et commerciale.

Modalités

Par cette convention, M. Peter Van Den Dries s'engage à fournir à votre société des prestations de conseil et d'assistance dans les principaux domaines suivants : études de marché, veille réglementaire, développement commercial, etc. Ces prestations feront l'objet d'une facturation sur la base d'un taux horaire de € 110 hors taxes. Cette convention a été conclue le 7 janvier 2016.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 6 janvier 2016.

2. Avec MM. Favier et Company, administrateurs de votre société

Nature et objet

Convention d'assistance par fourniture de prestations de services rémunérées.

Modalités

Par cette convention, un administrateur de votre société assurera, ou va assurer directement ou indirectement des prestations pour le compte de votre société et de ses filiales. Ces prestations seront facturées à votre société sur la base de taux journaliers et les personnes concernées auront droit au remboursement des frais exposés pour votre société dans le cadre de leurs missions sur présentation de justificatifs. Les taux journaliers fixés sont les suivants :

- M. Favier : € 1.250 hors taxes par jour ;
- M. Company : € 1.500 hors taxes par jour.

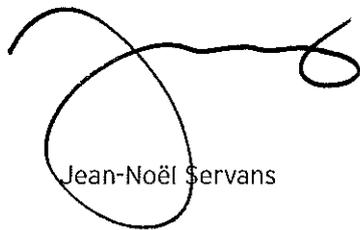
Au titre de l'exercice 2016, MM. Company et Favier n'ont pas facturé de prestations.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010.

Paris et Paris-La Défense, le 25 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

AUDITINVEST



Jean-Noël Servans

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-François Nadaud

Ecoslops S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

AUDITINVEST
32, rue de Lisbonne
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Ecoslops S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société Ecoslops S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 707.255 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

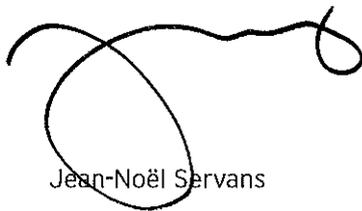
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris et Paris-La Défense, le 25 mai 2018

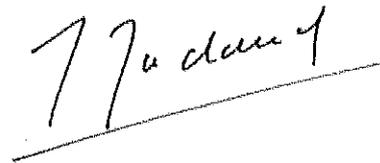
Les Commissaires aux Comptes

AUDITINVEST

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

Jean-Noël Servans

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, featuring the name 'Jean-François Nadaud' written in a cursive style above a horizontal line.

Jean-François Nadaud

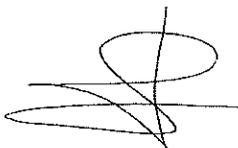
ATTESTATION

Je soussigné Vincent FAVIER, Président Directeur Général de la Société ECOSLOPS sise 7 Rue Henri Rochefort – 75017 PARIS, atteste que la somme des 5 rémunérations (base déclarée « 2067 ») les plus élevées de cette société pour 2017 est :

707 255 € dont 20 268 € au titre des notes de frais.

Pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Paris, le 30 avril 2018



Vincent FAVIER
Président Directeur Général